Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PAMFLET
25828
Digitized by Google

Digitized by Google

COUP-D'ŒIL

SUR LE ROYAUME

DES PAYS-BAS.

I 18

Digitized by Google

Digitized by Google

COUP-D'OEIL

SUR LE ROYAUME

DES PAYS-BAS

EN 1829,

PAR M. HRI. VAN HERBERGHEN.

BRUXELLES.

CHEZ LOUIS TENCÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1829.

Digitized by Google

Digitized by Google

COUP-D'ŒIL

SUR LE ROYAUME

DES PAYS-BAS

EN 1829.

La Belgique, au moment où je prends la plume, est dans une de ces crises inquiétantes, mais décisives, par lesquelles les nations remontent quelquefois à une véritable existence. Au milieu de nous tout s'agite, tout se dessine, tout cherche à prendre position. Le despotisme administratif se dresse, à mesure que le peuple se lève; un grand procès se plaide à la Chambre, et la Chambre elle-même semble, par malheur, se diviser d'une manière plus géographique que constitutionnelle. J'essayerai, simple citoyen, de prendre part à ces grands débats d'où relève notre avenir, d'élever entre les camps ennemis une voix calme, loin d'y jeter d'une main forcenée un brandon de plus. Où trouver l'heureux caducée qui enlace pour jamais le nord au midi, dans notre beau royaume? Je l'ignore. Un plus savant le fasse. En attendant, j'ai vu la Belgique dans un état de malaise pénible au cœur

Digitized by Google

d'un des enfans qui la chérit le plus; j'ai vu le dogme de l'impunité ministérielle professé à haute voix; j'ai vu la compétence des députés du peuple pour les crimes de trahison commis envers le peuple ouvertement déclinée, tandis que les prisons s'ouvraient pour ensevelir les citoyens coupables de l'avoir défendu. Je parle, parce qu'il m'était impossible de me taire, et que ne pas compatir visiblement à de pareils maux, m'eût paru félonie et déloyauté. Ce qu'on remarquera, je pense, dans le cours de ces pages, c'est le caractère d'un homme qui voudrait à la fois être fier de son pays et de son gouvernement; qui dirait au besoin à ses concitoyens toutes les vérités sévères qu'il leur croirait utiles, et dont ce n'est pas la faute si cette sorte de vérités, il doit l'adresser aujourd'hui de préférence à quelques hommes du gouvernement.

On sait de reste que les plaintes les plus légitimes résonnent mal à certaines oreilles. Il serait si doux de concilier des jours mal employés avec des nuits tranquilles! On voudrait semer de mauvaises lois et ne recueillir que bénédictions. Ne les entendons-nous pas même déjà qui s'écrient : « Que nous veulent-ils? la » Belgique est elle plus malheureuse aujourd'hui qu'il » y a deux ans? Pourquoi plus de plaintes, s'il n'y a pas » plus de maux ? passe encore si on eût renforcé la » dose. Mais non, à cet égard nous sommes restés dans » un *statu quo* vraiment admirable; nous sommes les » hommes du peuple, tout juste comme il y a deux » ans. Nous comptions même sur sa reconnaissance,

Digitized by Google

» pour ne point l'avoir surchargé. Ce sont les jour-
» naux qui ont fait tout le mal ; ils nous ont dénoncés
» à la Belgique qui ne se doutait pas qu'il y eût ma-
» tière à dénonciations. Sans les journaux, il n'y
» aurait pas eu de peuple. »

Ainsi pense et s'exprime Monseigneur de la Justice, bercé par son amour-propre et faisant un trope de toutes les secondes, en prenant sans cesse l'effet pour la cause et la partie pour le tout.

Retournons la dernière phrase, et disons que, sans le peuple tel qu'il est aujourd'hui en Belgique, les journaux ne seraient point tels qu'ils sont. C'est l'attitude de la nation qui leur a imposé la leur ; ils ont grandi avec elle. Naguères ils étaient mesquins, inanimés ; ils ont cessé de l'être parce qu'elle prenait elle-même existence et vigueur. Elle les a teints de sa propre couleur, et ils en ont endossé l'honorable livrée. Si les malheureux qui l'ont représentée n'avaient point pris la plume, d'autres l'auraient tenue à leur place, *gardez-vous d'en douter.* Plus ou moins de talent, qu'importe? le but ennoblit les moyens : toujours est-il que la patrie eût été défendue. Les journaux ne sont et ne seront jamais que les miroirs réflecteurs des idées qui circulent sans leur appartenir, et, qu'on me passe le mot, les greffiers du public, quelquefois plus hardis, quelquefois plus timides que la nation, selon les temps, mais toujours d'accord avec elle, sous peine de mort. On a vu, j'en conviens, certaines feuilles telles

Digitized by Google

que l'*Étoile* jadis dans un pays voisin, vouloir, bon gré, mal gré, former l'opinion. Elles succombèrent par bonheur avant d'avoir vu naître leur ouvrage.

Ceux, d'ailleurs, qu'on nommait autrefois folliculaires, sont tout bonnement d'honorables citoyens, dont la probité politique et les vertus privées égalent pour le moins celles des grands hommes à qui, par accident, sont confiées les rênes de l'état; qui croient pouvoir sans déroger parcourir une carrière où sont empreints les pas des Canning et des Chateaubriand. On peut marcher sans honte et sans crainte, ayant de tels devanciers pour guides.

Parmi nous, un préjugé vulgaire, sans tenir compte de ce que le grand art de résumer et de populariser les découvertes intellectuelles suppose de culture dans l'esprit et de vivacité dans l'imagination, se représentait les journalistes comme d'élégans baladins, voués par nécessité aux menus plaisirs du public. Qui détrompa le peuple à cet égard? qui, au lieu d'un scribe à tant la feuille, honteux et confus du grand jour, exposa sur les bancs d'un tribunal criminel, un homme que sa position sociale, son caractère et ses talens recommandaient en Belgique comme à l'étranger? A vous en appartient la gloire, M. Van Maanen; par vous la nation connut que soutenir chaque jour ses droits, chaque jour harceler ses oppresseurs, n'était pas, à tout prendre, une tache si méprisable ni si facile; ce fut vous dont la main, généreuse à son insu, déchira

Digitized by Google

le voile de l'anonyme ; et, parmi tous les titres que vous décernera l'équitable avenir, le titre *d'ennoblisseur* du journalisme en Belgique n'est pas celui que vous aurez le moins mérité.

Cela est si vrai ; cette importance des feuilles, avec tant de raison nommées publiques, est si avérée ; l'intérêt général s'attache d'une manière si vivace aux écrivains qui viennent tour à tour y déposer leurs pensées, comme à une seconde tribune nationale (car les bons journalistes sont des réprésentans, moins l'inviolabilité), qu'en supposant nos élections directes, et un véritable essor donné au vœu populaire, M. De Potter, n'en doutons pas, son dix-huitième mois écoulé, serait choisi mandataire du peuple aux acclamations unanimes du Brabant, et, tout meurtri de ses fers, mais tout glorieux de les avoir portés, viendrait en étaler l'empreinte au ministre, et fort de ses malheurs passés et de son ovation récente, lui demander compte de ses actes d'une voix que, pour le coup, il serait impossible d'étouffer dans les cachots.

Je suis faché pour certains honorables députés du nord, et pour l'honorable M. Beellaerts van Blokland en particulier, que le journalisme ait à leur yeux si peu d'importance et de dignité. Les journaux sont, nous disent-ils, les organes des passions. Mais il y a passion et passion : l'amour passionné de la patrie, par exemple, n'est pas à mon sens si méprisable qu'on doive rougir de lui servir d'interprète, surtout quand on

Digitized by Google

s'expose, pour être utile, à l'application de certain arrêté qui n'a jamais eu cours dans le septentrion.

Je reviens à cet autre argument : on ne devrait pas se plaindre aujourd'hui, attendu que par le passé on ne se plaignait pas. Apophthegme stupide, ou dérisoire ! Comme si la justice était inamovible ! comme si la patience populaire avait juré d'être éternelle ! comme s'il y avait prescription pour le bon droit et le malheur. Au reste voici à cet égard un argument péremptoire. « La douzième lieue, dit Montaigne, ne fait pas la fatigue, mais elle la déclare. » On ne peut mieux dire, et je n'ai garde de rien ajouter; car c'est toute l'histoire de notre silence d'autrefois et de nos doléances d'aujourd'hui.

Ce sommeil, d'ailleurs, n'était pas naturel. Pour tout peuple enchaîné, il y a quatre manières d'en agir avec les fers qu'il porte : Jouer avec eux à l'Italienne (le Belge n'en sera jamais là); les traîner silencieusement, ce que nous avons avant fait; les secouer, c'est ce que nous faisons; puis les rompre, et c'est ce que nous ferons, Dieu et le Roi aidant.

La Belgique souffre, c'est un fait : par qui ou par quoi souffre-t-elle ? c'est ce qu'il faut examiner.

Est-ce la loi fondamentale qui blesse et froisse, comme la charte en France aux premières années de la restauration, une multitude d'intérêts diversement

Digitized by Google

ombrageux ? Tout au contraire ; on peut demander plus de précision à certains articles un peu vagues : on désirerait combler certains vides. Du reste c'est pour tous les partis l'ancre du salut, le phare immobile, l'étoile polaire, toujours fixe et toujours radieuse.

Est-ce le Roi ?... Ici je m'arrête. Le doute serait un outrage. Le Roi, par son caractère bien plus encore que par ses sermens, est aux yeux de tous les Belges la loi fondamentale personnifiée. Tous les caractères de ce livre sacré seraient effacés par des conseillers parjures, qu'il les récrirait de sa propre main. Si nous perdions nos titres, il les retrouverait.

Est-ce le ministère ? Ici la question devient moins étrange et la solution plus facile. Il est toutefois une erreur dans laquelle je désirerais ne pas tomber.

Le ministère est un mot que, dans plusieurs feuilles estimables d'ailleurs, on a selon moi prononcé un peu à la légère. Ce qui se passe en France et en Angleterre les a séduites. Il est de fait que nous n'avons pas ici de président de conseil, par l'excellente raison qu'il n'y a pas de conseil. Sous Canning, tous les ministres devaient être de petits Cannings, sous Villèle, des Villèles subalternes, sinon congédiés : comme il advint à Chateaubriand pour avoir eu du cœur et montré de la tête. Dans ces pays, l'opposition mécontente fait donc bien de centraliser sa haine, sûre qu'il y a complicité puisqu'il n'y a point destitution, elle s'acharne à un cabi-

Digitized by Google

net entier, et, si elle triomphe, abat, déracine, emporte tout dans sa colère. Ici, pareille tactique serait injuste. Chacun de nos ministres, bon, médiocre, mauvais, agit dans sa sphère et répond de ses œuvres. Entre eux nulle solidarité.

Il y aurait donc suprême injustice à les condamner en masse. Que ce soit un bien pour le peuple qu'un gouvernement ainsi décousu, marchant *ab hoc* et *ab hac*, où l'on travaille à bâtons rompus, où les principes de l'intérieur sont reniés par la justice, où les amis et les ennemis politiques de celui-ci ne sont par les amis ou les ennemis politiques de celui-là, où chaque portefeuille est complètement détaché de l'autre, où tel ministre ne connaît peut-être pas de vue son confrère, à moins que, par hasard, il ne l'ait rencontré à la Chambre, chose extraordinaire ! car ils y sont rarement deux à la fois ; ce n'est point là, pour le moment, la question. Ce que je veux dire, c'est que l'indignation en masse messiérait en pareil cas. Ainsi donc, pour remonter à la source de nos malheurs, mettons d'abord hors de cause et le ministre de la Guerre et le ministre des Finances (*) ; l'un, parce que la chose est en dehors

(*) Nous apprenons à l'instant même un fait qui honore le nouveau ministre : ce que l'assemblée du syndicat, malgré les plus vives réclamations n'avait pu obtenir de M. Appelius, la publicité des opérations de la commission, ne lui a paru que la conséquence d'un principe constitutionnel.

Digitized by Google

de ses attributions ; l'autre, parce que, nouveau venu, il n'a trempé en rien dans cette infernale conspiration, tramée avec plus d'effronterie encore que d'adresse contre le bonheur et les libertés de la Belgique.

M. Elout, ministre de la Marine, n'est guère connu dans le monde politique que par les annonces d'adjudication qu'il fait insérer de temps à autre au journal officiel. Nous ne savons en vérité pourquoi l'état de notre marine n'a jamais fixé spécialement l'attention de la Chambre. Ces intérêts-là sont pourtant de quelque gravité pour un peuple commerçant. Ce serait surtout à ceux de nos députés qui vivent dans le pays où sont nés les Tromp, les De Ruyter, les Van Galen, les Piet-Hein, de s'enquérir, avec connaissance de cause, de la direction donnée à cette branche importante de l'administration. Cela vaudrait mieux que de longues diatribes contre les idées libérales, et de vastes dissertations sur les mérites et beautés de la langue Néerlandaise.

Quant à M. Verstolk Van Stoelen et M. Van Gobbelschroy, le premier, selon nous, mérite une place honorable à côté de M. Falk, de ce véritable homme d'état, dont la perte, à l'époque de stupeur où nous vivions alors, ne fut pas assez profondément sentie. M. Verstolk du moins n'a pas humilié au dehors ceux qu'on opprimait au dedans. Nos ambassadeurs, comme cela est parfois arrivé à de plus grandes puissances, ne sont pas, à l'heure qu'il est, la risée de l'Europe. Par

Digitized by Google

lui, nos droits, nos intérêts commerciaux sur le Rhin, ont été soutenus avec talent, patriotisme et fermeté. Du reste, il fait peu de bruit, et beaucoup d'excellens citoyens, qui l'ignoraient jusqu'alors, me sauront gré je pense de leur avoir révélé son nom.

Le rôle que jouent les Pays-Bas à l'extérieur n'est point à coup sûr sans dignité. Le pavillon national est resté sans tache au dehors. Au milieu des scènes sanglantes de l'Orient, entre deux peuples placés à une distance à peu près égale de la civilisation, et tour à tour exaltés par le triomphe ou par la défaite, nous sommes apparus, toujours médiateurs respectés entre les vainqueurs et les vaincus. Par leur bonne foi et leur humanité des deux parts reconnues, par l'importance sans cesse croissante des événemens, chacun de nos consuls s'est élevé au rang d'ambassadeur. A Constantinople, la défiance musulmane repousse, avec un instinct merveilleux, les conseils intéressés, l'intervention ambitieuse des grands peuples européens, et nous seuls encore sommes accueillis et consultés; la vieille ruse autrichienne cède la place à la loyauté Belge. Tandis que l'altier despotisme d'Asie nous caresse, que le divan s'ouvre au représentant de Guillaume, l'Amérique républicaine nous convoque en quelque sorte sur son territoire, pour décider entre elle et l'Angleterre. C'est à la probité éclairée du Roi que le soin de vider ce débat pacifique est remis. Ainsi perce et s'étend chez tous les peuples, quelles que soient les formes du gouvernement, cette réputation de candeur, de modération et

Digitized by Google

de bon sens, antique apanage des Belges; vertus que le vulgaire croit peu digne d'envie et d'estime, mais qui demeurent et portent leurs fruits, quand des qualités plus brillantes s'éteignent ou s'énervent, après n'avoir engendré que discordes et bouleversemens.

M. Van Gobbelschroy appartient à la génération nouvelle; à cet égard on lui a, un peu sévèrement peut-être, reproché son inexpérience. Aimerait-on mieux un ministre vieilli dans les arrêtés-lois, blasé sur les coups d'état, ignorant du siècle où il vit, du peuple qu'il gouverne, et, comme autrefois Tibère, essayant de réchauffer, par des lois monstrueuses, sa caducité politique? En dépit des torts imputés à ce ministre, la nation, toujours aimante et bonne, quoi qu'on dise, voudrait se l'attacher. Sa récente circulaire a rallié à sa cause une foule d'esprits justes qui commençaient à s'en détacher. Espérons qu'il continuera à marcher d'un pas ferme dans les voies constitutionnelles, hors desquelles on ne rencontre que des abymes.

Reste donc isolé, hors de comparaison avec ses collègues, M. Van Maanen, seul de son espèce, comme le phénix, et sommeillant en paix, attendu qu'il s'est proclamé non responsable. Ce blasphême mérite d'être relevé.

« *Tu ne prendras pas le nom du Roi en vain*, » de-

Digitized by Google

vrait être le premier article du Décalogue ministériel dans un gouvernement représentatif. La personne du Roi est sacrée ; le nommer, l'invoquer en vain, c'est-à-dire à propos d'actes odieux à la nation, c'est, à nos yeux, un crime de lèze-majesté au premier chef. L'inviolabilité royale, dit-on, n'est pas dans la constitution : mais c'est là un de ces grands principes qui n'ont pas besoin d'être exprimés, et qui dérivent de la nature même de notre pacte social. Or il faut que la vue soit bien courte ou bien fausse pour ne pas reconnaître dans cette proposition, *le Roi est inviolable*, des prémices d'où découle nécessairement cette conséquence : *Les conseillers du Roi sont responsables*. En Turquie, le grand-visir, je le sais, ne doit aucun compte aux ulémas ; il n'est que le serviteur du Sultan ; mais aussi la tête du Sultan n'est-elle pas des mieux assurées. Où le ministre ne relève que du maître, le maître rend en personne des comptes à un peuple plus difficile à satisfaire qu'une assemblée législative. Lisez l'histoire turque : jamais un visir n'est mis en accusation par le peuple ; mais en revanche, quel tas de Sultans ou bannis ou massacrés. En Belgique, pas plus qu'en France, pas plus qu'en Angleterre, le Roi n'est l'auteur du mal. Le mal, quand il se commet, appartient aux ministres. C'est une triste part, j'en conviens. Mais quelle nécessité y a-t-il d'être mauvais ministre, quelle nécessité d'être entêté, vindicatif, emporté, contempteur des principes constitutionnels ; ou quelle nécessité de rester en place, quand on est tout cela ?

Digitized by Google

Au reste, M. Van Maanen a eu beau renier le principe, on ne l'a pas cru. La preuve qu'on ne l'a pas cru, c'est que son système tend directement à dépopulariser, à dégrader le trône, et que le trône reste environné du même respect et du même amour. En parcourant cette longue et funèbre liste d'arrêtés-lois, qui de nous a senti s'affaiblir son attachement pour la couronne, sa confiance au caractère sacré du Roi, et n'a pas constamment reporté le blâme sur le conseiller?

Qui s'est mépris un moment? Qui ne s'est écrié d'abord : *Tu es ille vir!* Le bon sens du peuple n'est pas si facile à dépister; et, comme certains auteurs à leur style, on reconnaît certains hommes d'état à leurs actes.

Quand on s'émancipe de la sorte, qu'on entre aux chambres, comme Louis XIV au parlement, tout botté et le fouet à la main, qu'on substitue l'humilité courtisanesque au dévouement à la chose publique, qu'on se déclare le serviteur du Roi, pour se dispenser d'être au besoin le justiciable de la nation, on ne peut avoir que calamités à faire pressentir. Mieux vaudrait cent fois le Ministre sans capacité, mais fidèle aux principes! Car, ôtez la responsabilité, plus de garantie pour les citoyens, plus de sécurité pour la couronne; le sceptre perd de sa majesté, la royauté descend de ses hauteurs sublimes, à la voix d'un Ministre qui la rabaisse jusqu'à lui : les fondemens du trône sont mis à nu, et vous entendez craquer l'édifice constitutionnel.

Digitized by Google

C'est donc, à mon avis, contre cet homme que doivent se diriger nos communs efforts; c'est à le déraciner qu'il faut s'attacher avant tout. A lui semblent se rattacher tous les fils qui enlacent nos libertés. C'est à son égard que l'opposition, loin d'éparpiller ses forces, doit se montrer persévérante et systématique.

Que manque-t-il cependant à la Belgique pour être la plus heureuse des nations? Que nous a refusé la nature, ou que nous a-t-elle refusé que nous n'ayons trouvé moyen d'acquérir? une terre féconde ou fertilisée; un peuple industrieux; partout l'amour du travail et de l'ordre; nul goût pour les commotions politiques; nul besoin d'étonner l'Europe coûte qui coûte, et de sacrifier le bonheur à la vanité. La Belgique est, à coup sûr, le royaume le plus gouvernable de l'Europe. Elle ne demande qu'une administration qui ne pèse pas trop sur elle. Peuple essentiellement travailleur, le Belge n'a pas cette curiosité d'oisif, qui tend à examiner un à un tous les rouages du gouvernement, et même au besoin à les démonter pour savoir comment ils marchent. Il faut que la tyrannie pousse loin l'impudence, que l'esprit de conquête et d'usurpation en fait de libertés étende démésurement ses ravages; il faut, si j'ose ainsi parler, qu'on enfonce jusqu'au vif; on doit en un mot lui faire bien du mal pour le distraire de ces habitudes d'activité domestique qui composent son existence, et le faire brusquement passer du foyer au forum. Au reste, ce n'est

Digitized by Google

pas la faute de tant de paisibles citoyens, si M. Van Maanen leur a donné le goût des occupations politiques; si quand ils pouvaient dire comme le paysan du Danube :

> Nous cultivons en paix d'heureux champs, et nos mains
> Étaient propres aux arts ainsi qu'au labourage,

On les force à détourner la tête du sillon et à sortir des ateliers, pour aller voir l'heure qu'il est au cadran constitutionnel.

Mais, en revanche, dès qu'ils sont venus à ce point, leur ténacité ne le cède en rien à leur ancienne patience; lents à conquérir le terrain, une fois installés, ils n'en perdent pas un pouce; ils ne parlent pas de leurs ayeux, comme tel honorable député de la Frise; ils font mieux, ils s'en souviennent et les imitent; témoin ce que Marat, dans son style énergiquement barbare, appelait un *tonnerre de pétitions*, ces réclamations, que d'autres réclamations viennent appuyer et grossir, rapides comme ces fanaux qu'aux jours de guerre et de péril, quand l'indépendance était menacée, nos ancêtres faisaient circuler de village en village.

Que M. Van Maanen ne se fasse donc point illusion, qu'il n'espère point l'emporter de guerre lasse; on ne déposera les armes légales qu'après avoir vaincu; et, il le sait suffisamment, je pense, pour nous la

Digitized by Google

victoire, c'est pour lui la défaite. En vain se couvrant d'une double inviolabilité, tantôt il s'accroche aux rampes du trône, tantôt il s'enveloppe de la toge du magistrat, son heure viendra, si elle n'est venue. Au reste, nous lui réservons des concessions larges au moment de sa chute. Nous jurons de ne pas le poursuivre, et, dès ce moment même, puisque c'est là son goût, nous le déclarons *inviolable*, pourvu qu'il tombe.

On conçoit sans peine qu'après ce que nous venons de dire, la liberté de la presse ne peut guère être du goût de M. Van Maanen. Toutes les tyrannies sont sœurs : un jour on se proclame indépendant des chambres ; un autre jour, au dehors des chambres, on rencontre l'opinion publique ; son aspect triste et sévère afflige et contrarie ; on ne peut la désarmer. Eh bien, on l'étouffera.

Mais il se trouve dans la loi fondamentale un article qui embarrasse ; cet article-là n'est point sous-entendu ; il est même d'une clarté désespérante. Comment s'y prendre ?

Un arrêté rendu dans un de ces momens de trouble, où le remède doit agir, rapide et violent comme le mal lui-même, un arrêté, né de circonstances orageuses et dont la destination première était de disparaître avec elles, loin d'être rejeté dans le néant, sera précieusement conservé ; cette arme insolite fabriquée pour un

Digitized by Google

temps de guerre, bien que la paix soit venue, ne rentrera pas pour cela dans le fourreau.

On fera mieux, on l'aiguisera; on la rendra plus acérée, s'il est possible; on l'empoisonnera même au besoin.

On n'établira pas de directeur d'imprimerie comme sous l'empire, ni de censure préalable comme sous les Bourbons; de cette manière, on n'aura pas l'air de renier les principes; mais l'arme en question, suspendue par un fil, menacera sans cesse l'écrivain. Il aura peur et quittera la partie. S'il s'obstine à avoir du courage; si, au lieu de lever la tête, il ne fixe les yeux que sur son papier; si l'image du péril s'efface devant l'image de la patrie; le signal est donné, le fil casse et le fer tombe.

On appellera cela de la liberté. Les tyrans féodaux du moyen âge disaient à leur captifs: vous êtes libres; sortez de prison. On sortait; on marchait sur une trappe, la trappe s'abaissait, et on disparaissait dans les oubliettes. Cette trappe c'est l'arrêté de 1815; nos oubliettes sont à St.-Bernard.

Homme paisible, vous publiez dans un temps paisible, soit pour satisfaire à un devoir, soit pour occuper vos loisirs, des vérités que vous croyez bonnes à mettre en circulation. Un beau matin on vous réveille pour vous apprendre que ni le mode de publication, ni la différence des époques ne fait rien à la chose, qu'ameuter le peuple dans les rues, prêcher la révolte lorsque

Digitized by Google

l'ennemi est aux portes, soulever les haînes par des discours furibonds, ou bien traiter, lorsque tout est calme, quelques questions spéculatives comme : *tel et tel ministre ne mérite-t-il pas d'être démissionné non honorablement ? les impôts sont-ils convenablement répartis*, etc, etc? constituent un seul et même délit, et que, dans les deux cas, on peut parcourir avec une rapidité égale toute l'échelle des peines, depuis l'emprisonnement jusqu'à l'échafaud. C'est avec cette franchise que s'exécute parmi nous l'une des parties les plus libérales de la constitution. Puis on se retourne vers le peuple en lui disant: De quoi vous plaignez-vous? voyez la France avec ses gros cautionnemens de journaux.

Cependant l'antipathie de la nation se déclare trop ouvertement; organe éloquent de l'animadversion publique, un courageux député se lève et demande que cet arrêté fils des tempêtes ne règle pas nos destins pendant le calme. Qu'à cela ne tienne; l'arrêté disparaîtra : on s'en est trop servi d'ailleurs et il commence à se faire vieux. Une loi définitive le remplace : moins rigoureuse, moins acerbe en apparence, mais plus subtile, plus venimeuse, si j'ose ainsi parler. Mais, grace au ciel, l'indignation de nos députés en a fait bonne et prompte justice: elle a foulé aux pieds l'informe embryon : le projet a été généralement regardé comme une insulte au bon sens et à la loyauté de la Chambre. L'arbitraire s'en échappait par mille issues. L'enfant de M. Van Maanen est mort sans avoir vécu.

Digitized by Google

Par malheur pour elle et pour nous, son excellence survit à sa postérité.

Cette haine pour ainsi dire instinctive contre la liberté de la presse, est à elle seule capable de révéler tout un caractère de ministre. Quand une fois un homme d'état en vient à tressaillir à l'aspect d'une brochure ou d'une feuille publique, il est jugé. La place de ministre est une de celles où il faut conserver sa délicatesse et ne pas conserver son amour propre. Si, au lieu de méditer les conseils, on passe sa nuit a rémémorer les injures (car il se glisse de tout dans un journal) on laisse là le portefeuille; alors on peut dormir en paix.

Il me semble que si la liberté de la presse n'était pas dans la loi fondamentale ce serait à nos ministres de l'inventer. En effet qui leur apprend si leur allure convient ou déplaît au peuple, s'ils en sont aimés ou haïs? Qui peut les arrêter dès le premier pas quand ils entreprennent une excursion périlleuse hors des limites constitutionnelles, et, si le pas est fait, qui les force à rétrograder? qui les empêche de marcher environnés de malédictions toujours croissantes? La presse est en quelque sorte leur seconde conscience; comme la conscience, il est vrai, elle commence par des conseils, arrive aux reproches et finit par des malédictions. Mais à qui la faute?

Utile aux ministres, elle est surtout indispensable

Digitized by Google

aux citoyens : par elle, ils peuvent communiquer entre eux, et s'entretenir chaque jour, chaque heure, chaque minute, des intérêts de la patrie. Sans elle, le pacte social n'aurait plus ni mouvement ni chaleur. Elle est au corps politique ce que la sève est aux plantes, et le sang aux êtres organisés. Si on la restreint, la constitution languit. Si on l'étouffe, la constitution n'est plus qu'un cadavre.

Toutes les libertés sans celle-là ne sont que des ombres vaines et fugitives : mais elle survivrait à toutes nos libertés éteintes, qu'elle suffirait elle seule à les rallumer.

Une preuve de sa bienfaisante influence, c'est que ni les despotes ne pourraient l'introduire dans leurs états, ni les monarques constitutionnels la chasser de leurs royaumes, sans qu'il y ait des deux côtés péril pour le gouvernement.

Plus une loi fondamentale contient et consacre de droits naturels, sans que la société en souffre, plus elle renferme selon nous d'élémens de durée. La liberté de la presse est un de ces droits essentiels et impérissables. Aussi toutes les chartes un peu libérales l'ont-elles solennellement reconnue. Où vous ne la trouvez pas, agissant dans toute son indépendance, où vous la rencontrez tiraillée et ralentie par une multitude de fils, ou bien, ce qui est plus déplorable encore, engourdie et comme immobilisée par la peur, vous voyez

Digitized by Google

un troupeau d'hommes, mais ne dites pas que vous voyez un peuple. Au contraire, partout où elle existe, se plaignît-on mille fois des hommes et des choses, là un véritable peuple se montre, et soyez certain que ce peuple n'aura pas longtemps à souffrir.

Si l'imprimerie n'existait pas, le gouvernement représentatif existerait-il? Montesquieu, s'il faut l'en croire, en a trouvé les premières ébauches dans les bois de la Germanie. Mais sans la presse ces germes se seraient-ils développés! Dans les petites républiques d'autrefois, les citoyens se mêlaient en personne au gouvernement, se rendaient sur la place pour y causer des affaires d'état, et ces communications orales suffisaient pour entretenir parmi eux l'esprit national. Il y avait donc chez ces peuples toute la publicité nécessaire pour que la liberté ne fût pas en péril. Mais dans les grands états de l'Europe, où tant de millions d'individus ne peuvent *gérer* la liberté par eux-mêmes, et sont forcés de déléguer leurs droits, dans ces vastes *déserts d'hommes* où le torrent des affaires privées emporte ailleurs l'attention, sans la presse quelle publicité possible, ou, ce qui revient au même, sans la presse comment le gouvernement représentatif aurait-il pu s'établir?

Les meilleurs amis de la liberté de la presse réclament cependant une loi contre les abus qui la souillent : car les meilleurs amis de la liberté de la presse ne veulent pas qu'elle soit profanée; ce qu'ils

Digitized by Google

veulent c'est une loi en harmonie avec nos mœurs, sévère sans férocité, où les peines ne surmontent pas les délits; précise surtout, car le vague dans la loi c'est l'arbitraire.

Pour doter un pays d'une bonne loi en pareille matière, il faut bien connaître le caractère d'un peuple; traiter avec lui sans ruse, ni violence; s'il est franc et loyal, lui dire jusqu'où il peut aller et où il faut qu'il s'arrête; ne point tracer à dessein les limites où cesse l'impunité, d'une main tellement vacillante qu'il puisse les franchir sans s'en apercevoir. S'il est en général paisible et doux, il ne faut point l'épouvanter de pénalités terribles, applicables seulement à ces nations qui ne supportent ni joug, ni frein; si vous lui avez garanti la liberté des cultes, il ne faut pas qu'une discussion théologique conduise au tribunal; ni que les juges deviennent des docteurs en Sorbonne, décidant entre l'église et la Synagogue. cet ouvrage est moins difficile qu'on ne pense, avec l'esprit de son siècle, du calme dans les idées, de la bienveillance dans le caractère, un goût naturel pour les lettres, qui porte à ne point les charger de trop d'entraves, surtout avec une profonde sympathie pour ceux qu'on administre; en un mot, avec tout ce qui manque à M. Van Maanen.

En attendant, l'arrêté demeure loi. Quel malheur que ce terrible mot *inopportun, intempestif,* soit venu arrêter l'élan de la Chambre! quel malheur quel a pro-

Digitized by Google

position de M. De Broukere, par laquelle la session de 1829 s'est si dignement ouverte, n'ait pas été accueillie! On a mieux aimé sacrifier aux convenances et en croire de fallacieuses promesses. Une loi *organique* était annoncée, disait-on. Eh bien! on l'a vue, cette loi. Aura-t-on foi encore aux présens de M. Van Maanen? La proposition admise, on eût été débarrassé tout ensemble de l'arrêté et de la loi; le code pénal était là d'ailleurs, et c'est un arsenal passablement fourni, selon nous. Maintenant on peut promener la chambre de mauvaises lois en mauvaises lois, spéculer sur son patriotisme même pour les faire rejeter tour-à-tour; et, de cette manière, éterniser l'arrêté flétri, avec cette apparence de raisonnement: c'est votre faute: pourquoi ne voulez-vous point des lois destinées à le remplacer?

Quand on foule aux pieds la liberté de la presse, il est bien entendu qu'on ne marchandera pas avec la liberté d'instruction; quand on en veut à la pensée humaine, exprimée par des écrits, on ne la respectera pas davantage exprimée du haut d'une chaire; quand on viole un article formel de la loi fondamentale, on aura moins de scrupules encore pour un article obscur, susceptible d'interprétations différentes. Armons-nous de courage. Jetons un coup-d'œil sur l'état de l'enseignement en Belgique.

Je n'entrerai point, sur ce chapitre, dans une vaine dispute de mots. On a fureté tous les dictionnaires à

Digitized by Google

l'article *surveiller*. Chacun, dans son sens, a pressuré l'expression pour lui faire rendre plus qu'elle ne contient. En pareil cas, les dictionnaires sont hors de cause; encore un coup, laissons le mot tranquille, et occupons-nous de la chose. Dans des circonstances aussi graves, les vétilles grammaticales n'avancent de rien. Quand l'expression est équivoque, ce n'est pas le lexique, c'est la loi fondamentale qui doit l'expliquer.

La loi fondamentale est toute harmonie; une simple menace d'arbitraire récélée dans une seule de ses dispositions, en détruirait l'admirable en semble.

Si tel article, celui qui nous occupe par exemple, laisse à désirer sous le rapport de la clarté, dix articles lumineux sont là, qui chassent toutes les ombres. La liberté d'écrire ne démontre-t-elle pas suffisamment la liberté d'instruire? Que deviendrait en outre l'admissibilité à tous les emplois, s'il y avait exclusion pour les malheureux, coupables d'avoir été, dans leur enfance, respirer un peu d'air classique hors des limites du Royaume? Bornons-nous donc à la loi fondamentale; pénétrons-nous de son esprit; interrogeons-la sincèrement; elle-même nous révélera ce qu'elle a de mystérieux; elle-même comblera ses propres lacunes; elle nous dira que la pensée est une, indivisible, quelles que soient ses applications; qu'elle n'a pas voulu la déchaîner sur tel point, pour la captiver sur tel autre; qu'elle n'a pu permettre d'enseigner par la

Digitized by Google

presse, et borner là tout le droit d'enseignement ; qu'elle n'a point rendu la propriété sacrée, pour que le père ne pût disposer à son gré de sa propriété la plus chère, de son enfant ; qu'elle n'a point déclaré tous les citoyens égaux devant la loi, pour les diviser de fait en deux castes ; admissibles à toutes les fonctions de l'état, pour que les individus convaincus de six années de collége passées à l'extérieur n'aient plus rien à espérer de leur patrie. Ou confisquez au profit d'un seul paragraphe ambigu, qu'il vous plaît d'expliquer dans un sens illibéral, tant d'articles étincelans de libéralisme ; ou souffrez que ces mêmes articles lui servent de commentaire, et interprêtent le mot douteux au profit de la nation : pas de milieu ; sans cela le pacte social est faussé par les inconséquences les plus bizarres ; il manque d'unité ; ses contradictions le discréditent ; et la constitution, qu'on ne respecte plus, n'est pas loin d'être violée.

L'enseignement doit donc être libre, et c'est alors seulement que la surveillance du Gouvernement peut commencer à signifier quelque chose. La plaisante idée, en effet, sans une liberté complète, que la surveillance ! Le Gouvernement surveillait... Quoi ? Les établissemens qu'il avait fondés, les professeurs qu'il avait nommés, les livres qu'il avait distribués, les doctrines qu'il avait imposées ; il s'enquérait avec anxiété de ce qui dépendait et ne pouvait dépendre que de lui seul. Oh ! qu'avec un pareil système, il pouvait aisément se dispenser des frais d'inspecteurs ! Leurs

Digitized by Google

grandes et importantes tournées finies, on venait solennellement rendre compte à la Chambre, de quoi ? Du progrès des lumières, de l'excellent esprit des maîtres et des élèves, en un mot, du succès toujours croissant de son propre ouvrage. Mais une fois les chaînes tombées, la concurrence établie, tous les colléges déserts repeuplés, au milieu du choc de tant de systèmes, au sein de cette fermentation générale, alors surveiller ne sera plus un mot dérisoire, et deviendra une attribution réelle; alors les rapports à la Chambre mériteront d'être écoutés; ce ne sera plus un procès-verbal sec et stérile, mais le tableau animé et fidèle des divers efforts de l'intelligence humaine dans la plus noble carrière, des comparaisons attachantes entre les doctrines et leurs résultats; en un mot, une statistique morale digne d'être offerte aux députés d'un peuple libre. Alors le Ministre, pour la première fois, pourra éprouver si les inspecteurs-généraux sont bons à quelque chose.

On conçoit parfaitement que Napoléon se soit emparé de l'instruction publique comme de tout le reste. D'abord s'il ne l'avait pas fait, il y aurait eu lacune dans son omnipotence; c'eût été une maille de son grand réseau cassée, et tout aurait bien pu s'échapper par là. Ensuite les lycées impériaux, rendez-vous obligés de la génération naissante, lui fournissaient, périodiquement, d'excellens soldats, tout préparés à le suivre soit à Madrid soit à Moscou. Il ne sagit dans les Pays-Bas ni d'un pareil caractère, ni d'un pareil système. Il est

Digitized by Google

même juste de l'avouer en l'honneur du gouvernement: le monopole existe, mais il est impossible, quoi qu'on dise, de moins *abuser* d'un *abus*. Nulle direction politique n'est imprimée aux élèves qui fréquentent les athénées ou les colléges royaux. Un peu de grec, le latin le plus inoffensif du monde, de l'histoire pour la forme, *sine ira et studio*, telle que l'a conçue M. Dewez, voilà leur unique pâture. Raison de plus pour renoncer à un arbitraire dont soi-même on ne veut rien tirer. A quoi bon mécontenter sans motif, et tyranniser sans profit?

Mais on craint que d'autres n'abusent de la condescendance, que des doctrines anti-nationales ne viennent à dominer. Encore cette vieille peur des jésuites! Où sont-ils? — Nul ne les a vus. — Montrez-m'en un seul. — Oh! ils ne sont pas si faciles à découvrir. — Et vous croyez qu'ils vont, à la première lueur de liberté en matière d'enseignement, changer cette timidité en effronterie, escalader les chaires, et commenter en public Sanchez ou Mariana? et c'est dans cette crainte puérile que vous nous ravissez un de nos droits les plus substantiels. Vous immolez nos libertés à un fantôme! Les jésuites eux-mêmes nous causeraient moins de mal que ne nous en fait aujourd'hui leur ombre ainsi évoquée par la politique ou par la frayeur.

D'ailleurs que votre surveillance soit active; nul ne vous en empêche. Qui pourrait ravir à vos agens le droit d'observation? La constitution vous l'a garanti;

Digitized by Google

le projet du peuple ne fut jamais de vous dessaisir de ce qu'elle vous a une fois accordé. Vous pourrez entrer partout, la loi fondamentale à la main.

En attendant qu'on nous accorde la libre culture, examinons si nos hommes d'état se sont montrés fermiers intelligens.

Vous avez fondé six universités; vous les avez dotées superbement; les professeurs ont été recrutés à grands frais en Italie, en France, en Allemagne surtout, en dépit des justes murmures de la dignité nationale; leur traitement pèse fort au budget, comme chacun sait. Quoi qu'il en soit, c'est le plus brillant état-major scientifique qui existe dans toute l'Europe. Ce luxe, cette prodigalité en fait d'instruction vous fait honneur. On n'a pas de répugnance à voir beaucoup d'argent bien dépensé. Mais est-ce là précisément le cas? Et les hommes devotre choix valent-ils à peu près ce qu'ils vous coûtent? La réponse universelle est malheureusement négative. On pense que vous vous êtes trop pressés; il semble que vous ayiez cru tout perdu si, dès l'établissement du royaume, on n'eût pas vu de suite six universités toutes resplendissantes et toutes peuplées, comme pour témoigner de notre existence. Cette précipitation vous a été funeste : vous avez ramassé pèle-mêle, par les sentiers, impasses et carrefours de l'Europe, tout ce qui avait mine de savant; et parfois la mine est trompeuse. Maintenant il est trop tard pour revenir sur vos pas. Vous vous

Digitized by Google

dites : Ces pauvres gens ! si on les renvoyait dans leur pays, qu'y feraient-ils ? Et la génération naissante reste victime de votre commisération. Avec un peu d'indulgence, on pourrait convenir que le droit positif est passablement enseigné parmi nous. Quant à la médecine, vu la précaution par vous si ingénieusement prise d'en éparpiller çà et là l'enseignement au lieu de la centraliser dans une grande ville où les hôpitaux abondent, on l'apprend dans les livres, au lieu de l'étudier devant les malades. Dans ce siècle, où tout fermente, et, entre toutes choses, la littérature et la philosophie, la manière dont les professeurs (à quelques exceptions près) comprennent et enseignent la philosophie et la littérature, fait réellement pitié. Pour l'une, on en est encore au *sorite* ; pour l'autre, aux commentaires à la façon de Servius. De plus, afin d'hébêter ces jeunes intelligences, on les force, non d'écouter ou de prendre des notes, mais de copier mot pour mot cette longue série de pédantesques imbécillités. Le don d'improviser, si essentiel dans un pareil emploi, la qualité *sine quâ non* du professeur, leur manque presque à tous ; et, comme si ce n'était pas assez des obstacles naturels, une langue anti-scientifique, belle, admirable, si l'on veut, mais qui n'a qu'un défaut, celui d'être morte, est réputée langue officielle de par je ne sais quel arrêté. Rien que le dictionnaire de Pline pour les sciences modernes ! Pour qui connaît l'influence des signes sur les idées, et comment l'ame, dans ses momens de langueur, se retrempe dans le langage lui-même, on n'a pas besoin de faire entrevoir les

Digitized by Google

conséquences d'un pareil système. Un pareil poids écraserait l'homme éloquent. Eux sont loin de s'en plaindre; ils trouvent qu'à tout prendre le latin n'est pas aussi stérile qu'on se l'imagine, et qu'il leur fournit encore plus de mots qu'ils n'ont d'idées.

Le grec, le latin sont fort bons à apprendre. Mais cela ne devrait-il pas s'apprendre au collége? Sept années suffisent, je pense, à ce grand travail. Ces Messieurs d'outre-Rhin auraient dû au moins rapporter parmi nous les traditions viriles des universités d'Allemagne. Là on laisse, en entrant, à la porte ce petit bagage enfantin, de même qu'on n'entre pas dans le monde un bourrelet sur la tête. Puisqu'on voulait du luxe en fait d'enseignement, comment, à l'aspect de nos relations politiques et commerciales, n'est-il pas venu seulement à la pensée de nos hommes d'état, d'introduire dans ces grands établissemens l'étude des langues asiatiques. Nos possessions touchent à la Chine, et l'on nous apprend combien de beautés cachées renferme le *Quos ego!* Un peu de Malais vaudrait beaucoup mieux, je pense.

Un autre abus, c'est l'excès de facilité avec lequel sont admis les jeunes élèves, l'excès de facilité avec lequel ils obtiennent leurs grades aux divers examens qu'ils ont à subir. L'explication de cet abus, du reste, est extrêmement simple. L'élève qui entre paie; l'élève qu'on examine, si on l'approuve, paie. Les appointemens fixes des professeurs, étant en général bornés à deux mille florins environ, n'ont point paru propor-

Digitized by Google

tionnés à leur mérite; on leur a permis, en conséquence, de prélever sur leurs jeunes auditeurs des contributions indirectes, plus généralement connues sous le nom de *Minervalia*. Il est triste qu'on n'ait pas réfléchi à la distance qu'une semblable mesure établissait entre le maître et l'élève; on aurait pu penser que toute confiance, tout respect devaient infailliblement disparaître; qu'on faisait dégénérer une noble fonction en un métier lucratif et machinal, que cette science payée au jour le jour perdait infailliblement de son prix; qu'il était imprudent de constituer le professeur créancier de l'élève; que c'était moins des relations scientifiques que commerciales, que dès-lors on établissait entr'eux. Il était à craindre aussi, je ne dis pas que cela s'est vu, mais cela aurait pu se voir, que les universités ne luttassent entr'elles à qui attirerait le plus de disciples; c'est-à-dire, à qui gagnerait le plus d'argent, et la réputation qu'on ambitionne n'est pas toujours la plus louable pour parvenir à ce but. Ce ne sont pas les bons professeurs, mais les professeurs faciles que la plupart des jeunes étudians recherchent de préférence : et comme l'essentiel est d'avoir un diplôme, on ne s'inquiète pas des universités où l'on s'instruit le mieux, mais de celles où l'on passe le plus vîte. De-là infailliblement ces admissions rapides et scandaleuses que ne précède aucun interrogatoire un peu sérieux. En sorte que les sciences historiques, philosophiques, littéraires, mathématiques, en supposant des hommes capables d'enseigner, ne trouveraient que bien rare-

Digitized by Google

ment des auditeurs en état de comprendre; on peut dire qu'en général, dans les universités méridionales des Pays-Bas (j'ignore ce qui se passe en Hollande), on refait les études au lieu de les continuer.

Il faut que le mal soit à-peu-près reconnu et que le bandeau, sous ce rapport, soit tombé des yeux même du Gouvernement, puisqu'une commission composée d'hommes éclairés et consciencieux, désignés par lui, s'occupe, depuis une année environ, à sonder les plaies du haut enseignement. Nul doute que la maladie fiscale n'attire leur attention : espérons que l'instruction ne sera plus long-tems une espèce de maletote, qu'on n'humiliera plus nos professeurs au moyen d'un salaire *de délais*, et, que nos jeunes élèves seront affranchis désormais de ces octrois onéreux, de ces droits d'entrée et de sortie si scandaleusement perçus jusqu'à ce jour à la porte de nos universités.

Malheureusement ce qu'on peut appeler le génie des commissions, la lenteur n'a pas manqué de présider aux travaux de celle dont je parle. Les questions posées par le Ministre sont claires et faciles, selon moi, à résoudre par tout individu de bon sens; à plus forte raison par douze commissaires. Il est à souhaiter que les résultats de leur travail, s'ils ont travaillé, nous soient avant peu révélés. Le Gouvernement lui-même doit être impatient de les connaître, car, si l'instruction devient libre, la concurrence s'établit et les comparaisons commencent. Le Gouvernement a, dès-lors, un puissant intérêt, à ce que les établissemens fondés

Digitized by Google

par lui ne le cèdent en rien à des établissemens rivaux qu'on pourrait créer sans son influence. Force lui sera, s'il veut que les chaires qu'il a élevées tiennent à côté des chaires indépendantes, de les peupler d'hommes vraiment habiles ; il ne faudrait pas que, dans tel collége privé qui n'aurait que l'opinion pour soutien, on pût obtenir à meilleur compte une instruction plus attrayante et plus substantielle que dans ces somptueuses universités, où l'on paierait bien cher une science de mince aloi. Avec la liberté d'enseignement, le Gouvernement conserve ce qu'il a, universités, athénées, musées, colléges-royaux ; mais, comme toutes ces choses ne seront plus imposées ; que pour être avocat, médecin, diplomate, que pour exercer un état ou occuper un emploi quelconque, on se bornerait à examiner la capacité sans s'informer de l'endroit où elle a été acquise, la confiance seule déterminerait les choix : et cette confiance, il faudrait la mériter.

Quelqu'illimitée que puisse être la liberté d'enseignement, la part du gouvernement demeure encore assez belle. En dépensant bien l'argent qu'on lui alloue pour cet objet, en choisissant mieux les hommes, en délivrant les universités de la rouille gothique qui les couvre encore, en attirant les élèves par l'irrésistible appât d'une instruction vraiment libérale, que de chances de succès ! Mais il est en même temps avéré que si le *Compelle intrare* perd de sa force, il faut changer d'allure sous peine de voir, sous les coups répétés de l'opinion publique, s'écrouler peu à peu tous les établissemens ministériels.

Digitized by Google

Ces observations s'appliquent également à l'instruction moyenne. Tout va bien, quand on va seul. Mais si l'on cède aux vœux de la nation, gare les rapprochemens! Si à côté de *l'athenæum regium*, s'élève le pensionnat, où, indépendamment du grec et du latin, on s'occupe encore des langues modernes (1), et quelque peu des sciences industrielles, les professeurs à *minervalia* transiront dans leurs classes abandonnées. Le siècle où nous vivons est positif. Le système d'éducation qu'on s'obstine à soutenir ne doit qu'au plus illégal des accaparemens le peu de vie qui semble encore l'animer. Mais on a beau faire; le règne des niaiseries scholastiques touche à son terme. Le jour où l'on décidera que l'instruction doit enfin sortir de ses langes, à l'étude des vieilles langues d'agrément s'associeront d'autres études plus fortes et plus sérieuses, plus en harmonie avec nos besoins actuels; et cette marche, le gouvernement lui-même, comme je l'ai dit, l'adoptera pour les maisons qu'il protège. Ainsi la liberté de l'enseignement, si l'on finit par l'obtenir, agira d'une manière salutaire sur les créations même de l'autorité; l'émulation lui

---

(*) On fera bien, en attendant, d'adopter pour l'enseignement des langues la méthode du célèbre fondateur de l'enseignement universel; cette partie de son système me paraît surtout inattaquable; le sens commun, quand les faits n'existeraient pas, suffit pour démontrer qu'on n'a pas besoin de sept professeurs et de sept années pour un peu de latin. Une distinction honorable a déjà prouvé à M. Jacotot la haute opinion qu'on a conçue de ses lumières : il est bien d'apprécier un pareil talent, ce serait mieux encore de l'utiliser.

Digitized by Google

donnera du zèle; les comparaisons lui fourniront des lumières. Une commission récemment établie pour rectifier les vices de l'instruction moyenne, atteste des inquiétudes que le ministre a conçues sur la bonté et la solidité de l'ouvrage, et peut opérer d'excellentes réformes. Mais il faut se hâter; il faut, surtout, voir de haut et voir en grand. Point de tatillonage sur des misères. Faites au moins que si le règne du monopole doit se prolonger encore quelque temps, si nos espérances doivent être ajournées, il y ait du bon sens dans l'arbitraire. Qu'on apprenne quelque chose d'utile dans les écoles imposées aux pères de famille; qu'on purifie autant que possible les seules sources où il est maintenant permis de puiser l'instruction.

Cependant, il faut être juste avec tout le monde; et comme il n'y a ni humeur ni colère dans nos observations, nous reconnaîtrons hautement l'excellente direction imprimée à l'instruction primaire. Si l'arbitraire pouvait se justifier, c'est-là que le gouvernement trouverait le plus facilement ses excuses. La Hollande, dont la réputation, à cet égard, est européenne, lui a servi de guide, et cette fois, il était bon de la copier. Grâce à l'encouragement donné à toutes les méthodes qui, en facilitant le travail, économisent le temps, si précieux pour la classe peu aisée, il a été permis d'étendre davantage le cercle des études; à douze ans, rien n'empêche qu'un enfant, dans nos campagnes, sache lire, écrire, connaisse l'arithmétique, soit au courant de deux langues, et joigne

Digitized by Google

à tout cela une légère connaissance de l'histoire de son pays. Quoi qu'on puisse dire, on n'en était pas là sous Napoléon, et les frères de la doctrine chrétienne n'ont jamais eu lieu de se vanter de pareils résultats. Les amis du gouvernement soutiennent avec quelque apparence de raison, que c'est principalement pour ce qui touche à l'instruction populaire, que le mot surveillance doit être pris dans son acception la plus étendue. Je conviendrai sans peine avec eux de l'utilité d'un patronage éclairé, pourvu qu'il n'aille point jusqu'au despotisme; mais s'ils ajoutent que les habitans des campagnes ne sont pas juges compétens de ce qui convient à leurs fils; qu'une démarche insolite, un costume extraordinaire suffisent pour captiver leur confiance, qu'il faut dans leur intérêt même les dépouiller de leurs droits, leur imposer le maître, la méthode, le livre, sous peine de voir l'ignorance s'établir à domicile dans les chaumières, je me sépare de leur opinion; et, sans prétendre me constituer l'avocat des ignorantins, je pense que nul n'a le droit d'éclairer un peuple malgré lui. Que l'administration use de toute son influence, qu'on multiplie les circulaires aux gouverneurs, j'y consens; mais qu'on s'en tienne là. Qu'on s'en fie pour le reste au temps et au bon sens public. Les comparaisons détermineront les plus indécis, et convaincront les plus opiniâtres. Les préjugés s'épuiseront à la longue; il ne restera que l'action du gouvernement, toujours si puissante, quand elle ne se tourne pas contre les libertés.

Avant de terminer ces considérations rapides, sur

Digitized by Google

l'état de l'enseignement, arrêtons-nous un moment devant le collége philosophique, pendant qu'il subsiste encore. Dans quelque temps peut-être nous n'aurons plus à méditer que sur ses débris.

Avez-vous vu quelquefois des édifices tout nouvellement construits, et déjà tout crevassés, abandonnés presque aussitôt qu'habités, menaçant ruine avant que le mortier ne soit sec, tout cela parce que des maçons maladroits ont exécuté de travers les dessins de l'architecte? Tel est, au moral, le fameux collége de Louvain, création toute récente et toute défaillante qui, selon nous, méritait un meilleur sort.

La pensée qui présida à l'établissement du collége philosophique était grande et belle, mais les intentions ne suffisaient pas. Le plan n'était pas tout; l'exécution demandait des mains habiles et délicates. Il fallait agir sans rien froisser, et ménager des susceptibilités d'autant plus redoutables qu'elles ne posaient sur rien de matériel. Le clergé regardera toujours d'un œil défiant et jaloux l'entrée du pouvoir sur le domaine spirituel, dût le pouvoir arriver la main pleine de bienfaits; et peut-être est-ce dans la crainte d'un envahissement, que, par excès de précaution, il a tendu dans tous les siècles à se tenir au-delà de ses frontières naturelles. En pareille circonstance, des formes modérées et conciliatrices devenaient donc indispensables. Est-ce bien ce que l'on a fait? Le présent a-t-il été offert ou imposé? Les préventions, défavorables ont-elles été dissipées par les moyens que conseillait

Digitized by Google

la prudence ? Ces préventions, n'aurait-on point, par hasard, mieux aimé les justifier que les vaincre. Nous allons voir. Un mot d'abord sur l'établissement considéré en lui-même.

La révolution française qui mit tout en question et en mouvement, fut principalement fatale au clergé; et le contre-coup de cette révolution s'étant d'abord fait sentir à la Belgique, notre clergé n'est pas demeuré en reste de souffrances. Décimé dans les mauvais jours, chaque jour affaibli par de nouvelles pertes, il continua de se recruter avec une précipitation que la nécessité commandait, mais dont l'église même aurait pu souffrir. La vertu, la piété font le prêtre devant le ciel; mais l'instruction, le talent l'ornent et le recommandent aux yeux du monde. Je sais que parmi nos ecclésiastiques il en est qui réunissent à ce que Dieu exige, ce que l'état de la société réclame; mais est-ce le plus grand nombre? et quel homme de bonne foi voudrait me l'assurer ?

Faire un crime au clergé de ce qui, après tout, n'est que le résultat de son malheur, serait une barbare injustice; mais, d'une autre part, quel mal peut-il y avoir à l'entourer d'une illustration nouvelle, en redoublant les lumières autour de lui ? Ne serait-il pas pénible, au contraire, de voir les ministres d'une religion qui civilisa la terre marcher en dehors de la civilisation perfectionnée? Leur royaume n'est pas de ce monde; mais leurs travaux s'opèrent en ce monde.

Digitized by Google

Il ne faut pas qu'ils y demeurent étrangers. Les missionnaires apprennent la langue des sauvages, afin de les convertir. Nos prêtres ne perdront rien de leurs vertus, en se mêlant à nos sciences, à nos arts, en apprenant la langue du siècle, sous peine de ne pas entendre le siècle et de ne pas en être entendu. L'esprit humain est en marche, a dit un archevêque; si vous ne voulez point qu'il vous échappe, consentez à le suivre; car si vous restez stationnaires, il ne reculera pas exprès pour vous.

Ainsi donc un établissement dans lequel, avant de se livrer aux études purement théologiques du séminaire, on se serait initié aux connaissances positives les plus indispensables à l'homme qui veut exercer sur les hommes un ascendant moral, un pareil établissement semblait ne pouvoir s'élever qu'aux applaudissemens de tous les amis éclairés de la religion, et n'avoir à craindre que la jalousie des dissidens, mécontens d'entrevoir parmi les futurs membres du clergé catholique, l'érudition servir d'auxiliaire à la foi, pour en multiplier les conquêtes.

Il n'en fut pas ainsi: on sait de reste de quel côté s'élevèrent les plaintes et comme elles allèrent en redoublant; le mal, bien exagéré, le bien, mal interprété, voilà en peu de mots l'histoire du collége philosophique depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Voyons les causes.

C'était, j'aime à le dire, une noble et généreuse

Digitized by Google

pensée. Le chef de l'État donnait en cela des preuves d'un désintéressement religieux vraiment rare chez un souverain ; la constitution avait consacré la liberté des cultes : il faisait mieux, il relevait, il préservait le culte catholique du discrédit où, aux yeux d'un monde un peu vain de ses lumières, l'ignorance pouvait le conduire à la longue. Mais il y a une manière brutale de faire les plus beaux présens, qui effarouche et indispose. Ce fut précisément celle-là que les metteurs en œuvre, les exécuteurs de la pensée royale adoptèrent de préférence. Ils enjambèrent brusquement le terrain neutre qui sépare le pouvoir temporel du pouvoir spirituel. On sait qu'à moins d'excessives précautions, ces deux autorités, pour peu qu'elles se touchent, se choquent ; ces précautions, on négligea, on dédaigna de les prendre. On viola tout jusqu'aux plus simples convenances. Le prince primat, dont le rang, le caractère devait imposer tant d'égards, ne fut consulté qu'après coup, lestement, pour la forme. Il s'agissait de deux années de la vie des jeunes belges qui se destinent au sacerdoce ; le premier pasteur de l'église belge fut mis, tout simplement, hors de cause. On lui demanda sa pensée sur le collége, quand il fut bâti. On contrista, on humilia sa vieillesse. Une lettre confidentielle qu'il avait adressée à un homme d'état devint publique malgré ses réclamations. Il en résulta, comme si la faute lui eût appartenu, des reproches qui ne purent l'atteindre, mais auxquels le clergé ne dut pas se montrer insensible. De là, les

Digitized by Google

aigreurs, les défiances mutuelles. De là, la décadence prématurée, le délabrement hâtif, la ruine imminente d'un établissement qui renfermait tant de germes d'existence, et cela parce que des imprudens ont, dès son berceau, attiré sur lui l'animadversion du prélat même qui en eût été le patron naturel.

Où nous ont menés toutes ces tracasseries ? Les séminaires se ferment, d'une part, aux jeunes élèves que le collège philosophique leur adresse ; d'une autre part, ils ne peuvent s'ouvrir à qui n'a point passé par le collège ; c'est dire que chaque jour ils se dépeuplent silencieusement. Cette petite guerre n'est pas moins funeste à la religion qu'à l'état ; osons ajouter qu'elle les déconsidère tous deux. On veut en vain remédier au mal, en cherchant hors du Royaume des épiscopats moins inflexibles. Mais quel spectacle aux yeux de l'Europe, que ces caravanes religieuses, que ces lévites en espérance, promenant leur vocation au Nord et au Midi, par de-là les Alpes et le Rhin, faute de trouver sur la terre natale, un sanctuaire où leur destinée puisse s'accomplir ? Quel spectacle que celui d'un Gouvernement forcé de recourir à de pareils échappatoires ; violant lui-même un de ses arrêtés les plus terribles, n'osant recourir à la force, ni revenir sur la modération, et réduit à faire des prêtres, avec de l'exil. (1)

Les craintes que *le clergé du dehors* inspire, avaient dé-

Digitized by Google

Que fera-t-on cependant ? Laissera-t-on tout simplement l'édifice tomber en poussière ? On espérait que le concordat aurait, à cet égard, levé toutes les difficultés ; or, que lisons-nous dans le concordat actuel, indépendamment de ce que les bulles explicatives pourront ajouter par la suite :

« Que les études du Collége, jusqu'alors imposées, seront désormais facultatives. »

C'est un dernier coup de hache porté à l'établissement. Autant vaudrait de suite mettre, comme on dit vulgairement, les clefs sous la porte, et convenir que le Collége n'existe plus.

En effet, comment parviendrait-il à se soutenir au milieu de tant de préventions amoncelées contre lui, n'ayant pour garantie de sa durée qu'un mot équivoque, qu'on interprêtera comme un arrêt de mort ? On pourra, dit-on, passer par-là ; mais on pourra passer à côté et aller droit au séminaire ; la question pour lors est tranchée. A quelles tracasseries d'ailleurs, à quelles persécutions intestines ne s'expose-

---

terminé le fameux arrêté, relatif aux études faites à l'étranger : et, on viole cet arrêté pour confier *au clergé du dehors* l'éducation de ceux qui deviendront un jour en Belgique membres du *clergé national*. Nos hommes d'état ont, parfois, une puissance de raisonnement qui étonne.

Digitized by Google

raient pas ceux qui voudraient user de la faculté ! De quel œil ne seraient-ils pas vus et de leur maître, et de leurs condisciples demeurés purs ? Ce sera, dès l'abord, une ligne de démarcation tracée à toujours : la haine présidera à ces premières études, qui par leur caractère sacré doivent être souverainement pacifiques; la discorde s'introduira au séminaire, en attendant qu'elle se répande dans les églises. Et il y aura des Prêtres *collégiaux*, comme il y a eu naguère des Prêtres assermentés. N'en doutons pas ; si Rome avait voulu du collége philosophique, elle ne l'eût point permis ; elle l'eût imposé : car c'est comme cela, d'ordinaire, quelle manifeste son approbation. Il n'y a pas à s'y méprendre. *Facultatif* est un mot trouvé au château St.-Ange, pour consoler quelques amour-propres; mais *facultatif* serait écrit en lettres d'or, sur le fronton du collége qu'on s'obstinera toujours à lire *défendu*. Sa Sainteté, en déclarant que tel chemin, il est vrai, est praticable, mais en ajoutant qu'il en existe d'autres plus sûrs et plus courts, a tracé irrévocablement l'itinéraire de tous les jeunes étudians aspirant aux fonctions ecclésiastiques. A défaut d'autres preuves, la conduite de Monseigneur Capaccini nous révèle suffisamment la pensée intime de la cour de Rome. Le but de sa présence au Pays-Bas est encore un mystère : Quelle mission remplit-il ? De quel caractère est-il revêtu? on l'ignore. Tout ce qu'on connaît de lui, c'est un goût prononcé pour des excursions, qui lui permettent de sonder les dispositions de notre clergé, et de faire à cet égard une provision

Digitized by Google

de renseignemens qu'il ne gardera pas probablement pour lui seul. Le gouvernement prend soin de lui, facilite la voie, et lui fait les honneurs du pays avec plus de cordialité que de prudence. Eh bien, ce prélat, si hospitalièrement accueilli, s'est rendu à Louvain, et n'a pas même daigné visiter le collége. Quelles preuves nouvelles exige-t-on ? Où trouver l'exemple d'une répugnance franchement déclarée au milieu de toutes ces marques de mépris prodiguées à son ouvrage. Le gouvernement soumis est résigné. Juste retour des choses d'ici bas ! Quand on a poussé la force du caractère jusqu'à l'entêtement, on fait descendre la modération jusqu'à la faiblesse. Tenons donc en cette circonstance le gouvernement pour battu, et le collége pour abattu. Tristes fruits, mais résultats probables d'un concordat, qui, jusqu'ici, nous coûte un évêque et nous vaut un député.

Car Monsieur De Celles, comme chacun sait, est toujours à Rome, d'où il a soin d'écrire chaque semaine à ses amis que l'air est excellent pour sa santé. Nous n'avons jamais révoqué en doute la pureté de l'air d'Italie, et nous faisons des vœux sincères pour la santé d'un de nos meilleurs représentans..... du temps où il représentait. Mais une chose nous afflige, c'est que M. De Celles semble ignorer ou, ce qui revient au même, oublier que dans notre pays, les ministres sont assez modestes pour ne point exiger ce qu'en Angleterre on appelle une majorité triomphante, qu'une seule voix y décide du sort de

Digitized by Google

ses concitoyens, que la sienne ne peut traverser les Alpes, et qu'il doit à son pays, son retour ou sa démission. C'est bien de prononcer, au conclave, l'oraison funèbre d'un pontife justement révéré : ce serait mieux de penser à nos libertés mourantes, et de ne point avancer pour elles le jour de l'oraison funèbre, en s'obstinant à conserver une place qu'on est dans l'impossibilité de remplir. Quand la nation confère un emploi, elle impose toujours un devoir. Elle abandonne les sinécures au gouvernement. Nous ne supposerons jamais que M. De Celles ait conclu une convention secrète entre ses intérêts et ses devoirs : mais nous le conjurons d'opter entre Rome et sa patrie, de réfléchir que des services essentiels rendus au dehors ne fermeraient pas les yeux sur les suites de son obstination, et que si la ratification définitive du concordat est un besoin, la conservation du pacte social est une nécessité.

Cependant, en dépit de tant de justes griefs le peuple belge vivait, d'une vie calme et végétative. On le dépouillait de ses droits ; il laissait faire. On l'écrasait d'impôts ; il se levait de meilleur matin et courait à l'ouvrage. De beaux esprits, pour le distraire, avaient soin de lui raconter tous les jours combien la France était malheureuse, humiliée, asservie ; et il plaignait la France, et il se croyait possesseur de toutes les libertés que le voisin n'avait pas. Du reste, on n'était pas victime de ces calamités éclatantes qui retentissent en Europe. Il y avait même une espèce de bien-

Digitized by Google

être à la surface du pays. C'est qu'avec toute la bonne volonté du monde, un homme d'État ne rase pas des villages, ne dessèche pas des fleuves, ne comble pas des canaux, ne casse pas les bras à une population laborieuse, aussi facilement qu'il broche une mauvaise loi dans son cabinet. Ce genre de bonheur physique tient au sol et aux habitans; il ne découle pas des institutions. Les bonnes institutions l'améliorent, les plus mauvaises ne sauraient l'anéantir. D'Albe même n'a pu rien sur cette terre, obstinée à produire, quels que soient les pieds qui la foulent; d'innombrables armées ont sillonné en tout sens la Belgique; il n'y a pas quinze ans encore, que des milliers de chevaux, accourus de différens points de l'Europe, mangeaient nos moissons comme de l'herbe. Le lion de Waterloo n'en domine pas moins aujourd'hui une plaine chaque année couverte d'épis innombrables, qui tous ont leur racine dans une poussière humaine. Mais, je le répète, il ne faut savoir gré d'un pareil bonheur qu'à la nature et à l'industrie. Les Gouvernemens ne méritent aucune reconnaissance pour le bien qui se fait sans eux. Quand la terre est bonne, il faut qu'elle produise; quand les mers sont libres, il faut qu'il y ait du commerce. quand on a des colonies, il faut qu'il y ait des exportations. Ainsi florissait la Belgique, sous un certain rapport, parce que cela ne pouvait être autrement. Elle offrait même un superbe coup-d'œil à l'étranger qui la comparait à d'autres pays moins favorisés du ciel; mais, du reste, que faisait-on pour

Digitized by Google

elle ? Et trop souvent, que ne faisait-on pas contre elle ?

On est heureux, quand on a le goût du despotisme, d'avoir affaire à un peuple laborieux. Comme il passe d'ordinaire à réparer ses pertes, le temps que d'autres mettraient à se plaindre, le mécontentement chez nous n'a jamais de suites fâcheuses ; et c'est ainsi que quatorze années se passèrent très-vîte et très-joyeusement pour les administrateurs, quoiqu'un peu plus lentement et plus péniblement pour la nation. Du reste, ni conspirations, ni émeutes, ni pétards, ni poignards ; pas plus de Bertons que de Louvels. Les procureurs du Roi, en fait de délits politiques, n'avaient pour pâture qu'une épigramme tombée dans la boîte du *Nain jaune*, quelques paragraphes de l'*Observateur*, deux ou trois colonnes du *vrai Libéral* ; éditeurs et rédacteurs se rendaient en prison sans qu'on y prît garde : les portes se refermaient derrière eux ; nul n'allait y sonner. Il y a plus : le peu de penchant que nous avions alors à nous mêler d'affaires politiques fut par les circonstances détourné de son cours naturel. Le second retour des Bourbons avait peuplé la Belgique de proscrits, à qui nous ne reprocherons pas d'être restés français en Belgique, mais qui prétendirent nous intéresser aux affaires de France plutôt qu'aux nôtres et qui eurent le grand tort de réussir. Comme l'astrologue de La Fontaine, nous nous laissâmes cheoir, parce que nous ne regardions pas à nos pieds. Les traits acérés partis de la

Digitized by Google

Belgique, causaient de mortelles insomnies à MM. De Serre et de Vaublanc, et nos ministres reposaient tranquilles. Quant à ces étrangers, rendons-leur justice. Passagers dans ce royaume, désintéressés de nos institutions, témoins de notre indifférence, une flatterie délicate, au prix de laquelle ils pouvaient satisfaire leur vengeance, n'avait rien d'humiliant pour eux ; mais en attendant c'était ainsi que parmi nous s'endormait l'esprit public. A la Chambre cependant pétillaient par intervalle quelques étincelles de vie et de liberté. Ce fut-là ce qui sauva le Royaume.

D'abord on s'intéressa peu aux travaux de nos députés ; insensiblement l'opinion se forma ; quelques représentans déserteurs de la cause nationale, reçurent leur juste salaire : c'était déjà beaucoup ; qui sait punir, doit savoir récompenser. L'auréole populaire ne tarda pas à couronner les loyaux représentans de la patrie. Toutefois ces progrès, quoique réels, étaient à peine sensibles, puisque le gouvernement continuait de nous traiter en peuple assoupi. A chaque instant la constitution se chargeait de nouvelles ratures, lorsqu'un beau jour une foule de citoyens s'adressèrent mutuellement cette question : Si nous nous plaignions, qu'en adviendrait-il ?

La réponse était toute simple ; pour qu'il y ait réparation, il faut qu'il y ait doléance. Un peuple muet est censé heureux ; et les pétitions commencèrent à circuler.

Digitized by Google

Ce fut aussi dès cette époque, que les journaux libres devinrent puissans, parce que la nation qu'ils interprétaient, devenait une puissance. Une pâleur mortelle dût se répandre sur le front de certains hommes, à cette terrible nouvelle que le peuple s'occupait de ses affaires. Vainement on se flatta d'opérer une scission entre les libéraux purs et les libéraux religieux; les organes de ces deux classes de citoyens, le *Catholique* et le *Courrier des Pays-Bas*, convinrent d'ajourner leurs querelles, et on n'eut pas même la petite jouissance d'une guerre civile. Des hommes d'esprit écrivirent en faveur de l'administration; et comme il est difficile d'avoir perpétuellement tort, les défenseurs des ministres auraient pu escarmoucher sur quelques points avec un certain avantage; malheureusement la fureur des Cours royales s'était dans le même temps allumée contre leurs adversaires: fatale intervention dans une pareille guerre! car il est dans la conscience humaine de ne donner aucun tort à celui qui court tous les risques. A mesure que les interrogatoires, les mandats de dépôt tombaient comme la grêle, ces jeunes combattans, toujours sur la brêche, inspiraient une sympathie à laquelle ne pouvaient prétendre les *condottieri* du gouvernement, bien en sûreté derrière leurs parapets. Le champ de bataille resta nécessairement au parti le plus juste et le plus malheureux.

Le temps était passé où l'on disait: Ce n'est rien:

Digitized by Google

ce n'est qu'un journaliste qu'on emprisonne. Les journalistes commencèrent à recueillir le prix de leurs efforts : dès qu'ils étaient compris, l'estime de leurs concitoyens les dédommageait des persécutions du pouvoir. Quatre d'entre eux succombèrent dans la lutte. Plus on emprisonnait, plus on pétitionnait. Insensiblement le cercle des réclamations s'agrandit. Chaque citoyen n'avait d'abord signé que dans son intérêt personnel. L'abus qui le blessait, était à ses yeux le seul abus intolérable. On rougit de ces vues étroites de l'égoïsme : on reconnut qu'avec cette insouciance des maux d'autrui, on aurait mauvaise grace à exiger justice pour soi-même. On signa *in globo* pour le rétablissement de toutes les libertés détruites, la disparution de toutes les charges, de toutes les corvées physiques ou intellectuelles, sans distinction aucune : l'homme riche signa pour l'abolition de la mouture, l'illétré pour la liberté de la presse, le philosophe pour la franche exécution du concordat ; en d'autres termes, on pétitionna pour les principes. C'était un beau spectacle que cette fusion spontanée de tant d'opinions diverses : si beau, qu'on le jugea digne, dans une partie de la Chambre, des honneurs de la parodie. En effet, un opulent propriétaire qui vote contre l'abattage! un pauvre paysan qui veut que les journaux ne relèvent plus du bon plaisir! Quel excès de ridicule! On n'est à plaindre que lorsqu'en pareille matière on en est venu à prendre le désintéressement pour une absurdité.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, les pétitions fondées ou non, attestent une chose : c'est la situation des esprits en 1829. Elles ne seront pas non plus inutiles à l'histoire. On verra, par la multitude des demandes, combien, dans le petit espace de quatorze ans, on peut ravir d'institutions à un peuple.

Elles arrivaient successivement à la Chambre : on ignorait quelle décision allaient prendre les députés dans cette grave circonstance. Mais, déjà les éclaireurs ministériels étaient en marche ; on tâchait surtout d'embrouiller la question, parce qu'une question embrouillée se résout plus facilement dans l'intérêt du pouvoir.

D'abord, selon eux, il y avait pétition et pétition. Un brasseur pouvait réclamer pour sa brasserie ; un distillateur pour sa distillerie ; un fabriquant pour sa fabrique ; mais un citoyen pour ses droits de citoyen, néant ; à plus forte raison, plusieurs citoyens pour les droits du citoyen. Puis on ne devait se plaindre que quand il y avait lésion matérielle. Et ensuite, plus il y avait de signataires, moins la plainte était digne d'attention. En outre, sans les déclamations des journaux et les cabales du *parti-prêtre*, il n'y aurait pas eu de doléances. Enfin, on ne devait pas signer ce qu'on était incapable de rédiger. Beaux principes, dont la conséquence immédiate était l'ordre du jour !

Ces argumens n'étaient pas neufs ; comme il est

Digitized by Google

facile de le prouver. Toutes ces belles choses avaient déjà été dites en France, il y a huit ans, lorsque la sage loi des élections se trouvant menacée, dix-neuf mille citoyens s'adressèrent à la Chambre pour en solliciter le maintien.

« Les solliciteurs, observait le rapporteur M. Mestadier, ne se présentent point comme des victimes de quelque agent du pouvoir; ils ne demandent la réparation d'aucun tort personnel; ils ne vous adressent aucune plainte sur des droits privés en souffrance. *Ce ne sont donc pas des pétitions.* »

Foy répondait : « La charte a parlé : il n'est permis personne d'aller au-delà de ce qu'elle dit : spontanées ou suggérées, signées par un seul, ou signées par cent mille, réclamant un droit acquis sur un arpent de terre, ou aspirant à changer les destinées du monde; toutes les pétitions appartiennent à l'ordre constitutionnel. »

Voilà ce que proclamait, il y a huit ans, à la tribune française, l'illustre orateur dont la voix est aujourd'hui éteinte, mais dont les paroles ne mourront pas. Ses foudroyantes répliques n'empêchèrent pas comme de raison la majorité de s'écrier : Prétendues pétitions, pétitions pseudonymes (1). Ce n'est pas

(1) Rapport de M. Mestadier.

Digitized by Google

un demi pétitionnaire par commune (1). C'est tout bonnement une pétition tirée à dix-neuf mille exemplaires (2). La raison ne peut concevoir que tous les citoyens, quels que soient leur profession et leur âge, étudiant, guerrier même, aient le droit de faire délibérer la Chambre sur telle question qui les aura préoccupés (3). Les moyens employés pour obtenir ces pétitions leur donnent un caractère factieux indépendamment de leur contenu (4).

Qui ne reconnaît là les déclamations qu'on nous a servies réchauffées, depuis trois mois! Nos officiers, comme on le voit, ne se sont pas même donné la peine d'inventer une escobarderie originale, et de nous régaler d'un sophisme un peu frais; plagiaires maladroits, ministériels sans imaginative, leurs paradoxes même sont des paradoxes empruntés, et leurs absurdités des contre-façons.

Je me trompe. En France on n'avait pas imaginé de diffamer les hommes. Les signataires disaient: les ennemis de la liberté font ce qu'ils n'ont pas droit de faire; mais ils ne disaient pas: ils ne savent ce qu'ils font. On n'allait point jusqu'à cette

---

(1) Discours de M. Castel-Bajac.
(2) Discours de M. Pasquier.
(3) Discours du même.
(4) Opinion de M. Josse de Beauvoir.

Digitized by Google

supposition outrageante, anti - constitutionnelle; qu'interrogés par la Chambre sur leurs motifs, admis à développer leurs réclamations, ils seraient incapables de répondre. Sous l'empire d'une charte qu'on peut appeler une lettre de noblesse donnée à trente millions d'hommes, on eût rougi de reprocher à l'un sa naissance, à l'autre sa pauvreté; toutes ces choses s'écrivaient bien dans *Le Drapeau Blanc:* mais les représentans de la France n'allaient pas fouiller en pareil égoût, et le langage des halles n'avait point d'écho à la tribune. Les pétitionnaires belges ne furent pas aussi bien traités. On eut dit, aux yeux de quelques orateurs, qu'il fallait des quartiers pour adresser des doléances aux mandataires du peuple, et ceci n'est point une exagération: la preuve que cela fut dit, c'est que cela fut réfuté; une autre preuve, c'est qu'un honorable député, en appuyant les réclamations de ses concitoyens, crut pourtant devoir parler de l'Armorial de M. Jobard, à propos de la Loi Fondamentale.

La Chambre, saisie de ce grand procès, avait, à l'ouverture de la session, appelé sur elle tous les regards. Le temps était déjà loin où son zèle se déployait inaperçu; où les témoins manquaient aux délibérations; où, pour récompense de ses travaux les plus utiles au pays, elle n'obtenait pas même de l'arracher à sa stupeur; où le député restait comme étranger à ceux dont il tenait son mandat: cette fois

Digitized by Google

la Chambre était certaine que ses paroles seraient recueillies, son attitude curieusement contemplée; que, la carrière finie, les palmes civiques ne manqueraient pas aux athlètes; et, quoi qu'on puisse dire, il y a dans le souffle populaire quelque chose de fécond et de vivifiant. Pour comble de bonheur, l'année où devaient se remuer tant de questions vitales, c'était le tour de Bruxelles à réunir dans son sein les États-Généraux : Bruxelles était capitale des Pays-Bas l'année où s'agitait le sort de la Belgique. La proposition de M. De Brouckere, écartée au nom de la civilité parlementaire, avait témoigné cependant de la disposition des esprits. Dans la Chambre, on avait opposé à l'honorable membre les inconvenances et non pas les principes; c'était déjà un commencement de triomphe. La défaite de M. Van Maanen n'était qu'ajournée, et l'on se disait dans le public que les formes seules avaient sauvé son Excellence aux abois. Tandis que tous les débats publics donnaient à l'opinion d'utiles secousses; les travaux plus modestes des sections ne nous étaient pas moins profitables. Le budget décennal était rejeté, et un ministre qu'on dit accessible à la vérité avait emporté son ouvrage, en promettant des économies. D'une autre part, pour éviter le scandale d'une exécution publique, on avait étouffé à huis-clos la loi de colère et d'iniquité. Tout faisait pressentir qu'on ne s'en tiendrait pas à ces premières et vigoureuses manifestations de patriotisme et d'énergie. L'objet connu

Digitized by Google

des pétitions, la nature des griefs, annonçaient suffisamment quel amas de vérités enfouies, de principes méconnus devaient remuer une pareille discussion. Ce n'étaient pas les blessures d'un homme qu'il s'agissait de guérir ; on allait étaler à la Chambre les plaies de la nation entière. Revue menaçante ; dénombrement terrible pour nos hommes d'État ! Comme dans l'une des créations les plus gigantesques de Shakespeare, l'ombre de nos libertés immolées, allait successivement passer devant leurs yeux.... Mais l'événement prouva qu'ils n'osaient point en soutenir la vue. Pendant tous ces jours où les élus du peuple récapitulèrent leurs actes, nul d'entre eux ne fut présent à cette commémoration solennelle ; mais ils furent d'autant plus remarqués qu'ils n'étaient point là ; et personne ne fut tenté d'attribuer leur absence à la modestie.

Cependant à quoi pouvaient conduire les discussions ? D'après les formes jusqu'alors employées, il y avait eu constamment pour la Chambre deux manières d'en finir avec les pétitionnaires. L'ordre du jour et le dépôt au greffe.

L'ordre du jour tranche tout. Un corps politique auquel tout le monde peut s'adresser, n'est rien moins que sûr que ses correspondans auront toujours le sens commun, et doit raisonnablement s'attendre à lire bien des pauvretés. D'une autre part, si mal que fasse un ministre il n'a pas juré d'avoir

Digitized by Google

constamment tort quoi qu'il fasse. L'ordre du jour économise le temps, fait justice des prétentions mal fondées, renvoie au néant les demandes saugrenues. Mais dans la circonstance présente, un pareil expédient n'eût été qu'une insulte, dont on jugea la Chambre incapable. On ne se répond point avec une pareille unanimité de tous les points d'un royaume, pour ne former que des plaintes injustes, pour n'articuler que des griefs chimériques. On ne se rassemble pas ainsi d'opinions, pour des misères. On ne crie pas à cinquante mille : il y a péril, quand tout est calme ; il y a despotisme, quand la liberté règne ; il y a malheur, quand tout prospère ; l'ordre du jour était donc impraticable.

Restait le dépôt au greffe. Mais aux yeux du plus grand nombre, le dépôt au greffe commençait à valoir l'ordre du jour, plus les procédés. A quoi servirait-t-il de s'être avancé pour n'obtenir que les tristes honneurs d'une pompeuse inhumation ? et la nation, se tournant vers ses députés semblait leur dire : Ne feriez vous rien de plus pour nous ?

De tant d'arrêtés, qui sont venus tour-à-tour fondre sur nos libertés, et qu'on peut regarder, qu'on me passe le mot, comme autant de bâtons mis dans la roue du char constitutionnel, le moins funeste n'est pas celui du.... 1820. Ceux qui l'ont imposé savaient bien ce qu'ils faisaient ; en isolant le plus possible le pouvoir exécutif du pouvoir légis-

Digitized by Google

latif, en les empêchant de s'entendre pour le bien du peuple, les ministres étaient à leur aise, et les pétitions dès-lors pouvaient aller leur train. Elles arrivaient; on les accueillait et on les oubliait. Le greffe était la véritable caisse d'amortissement où venaient s'éteindre nos doléances (1).

Là, comme dans le système géologique de M. Cuvier, les feuilles timbrées formaient tous les ans des couches régulièrement superposées, au moyen desquelles, faute d'autres renseignemens, nos descendans auraient pu remonter jusqu'à la création du royaume. Quand on songe

---

(1) Nous ignorons complètement la police du Greffe; nous serions fort enchantés de savoir : 1°. S'il existe un conservateur des manuscrits, pour aider nos députés dans leurs recherches dans ce labyrinthe de paperasses; 2°. S'il y a un épousseteur *ad hoc* pour préserver les plaintes des citoyens des mites et de la poussière; 3°. Si elles sont rangées d'après un système chronologique ou suivant l'ordre des matières; 4°. Si elles voyagent alternativement de Bruxelles à La Haye, à l'instar de nos États-Généraux; et dans ce cas, à quoi peuvent s'élever les frais de roulage; 5°. Combien de kilogrammes peut environ peser le total des doléances individuelles; 6°. Si en admettant la continuation d'un pareil système, on ne pourrait pas se permettre un auto-da-fé de toutes les pétitions écrites depuis cinquante ans, vu la mort ou le découragement présumé des pétitionnaires.

Digitized by Google

que la bonhommie des citoyens qui croyaient qu'un dépôt au greffe signifiait quelque chose n'a pas duré moins de quinze ans, cette excessive candeur a de quoi surprendre. Fallait-il donc des connaissances si profondes en matière de gouvernement représentatif, pour savoir que la puissance législative, avec toutes les complaisances, toute la justice imaginable, n'est cependant, et ne peut être que législative, c'est-à-dire capable de volonté, mais incapable d'action; qu'accueillît-elle mille fois la même réclamation, si elle n'a pas le droit de la transmettre à la puissance qui agit, la seule qui puisse réparer, en un mot à la puissance exécutive, la réclamation demeure comme non avenue, parce que la Chambre à laquelle s'adresse la plainte, a mission pour la déclarer légitime, et n'a pas mission pour y satisfaire. C'était donc un leurre, une dérision véritable. Je ne veux pas dire que les discussions auxquelles ces plaintes donnaient lieu fussent complètement perdues pour le pays. Elles formaient, elles entretenaient l'esprit public; c'était d'ailleurs un lien entre les députés et le peuple: c'était pour les premiers un patronage honorable quoiqu'inutile; c'était pour le peuple, une consolation à défaut d'un appui: il était toujours louable de ne point abandonner ceux même qu'on ne pouvait secourir. Mais il fallait la crise où nous sommes et l'amoncèlement de ces pétitions patriotiques, comme les *cahiers* où les membres de l'assemblée constituante lisaient leurs devoirs et pui-

Digitized by Google

saient leurs inspirations, pour que la nation s'éclairât, pour qu'on ne prît plus l'ombre du droit pour le droit lui-même. On s'était habitué trop facilement peut-être à voir les pétitions tomber une à une dans *l'in pace*, creusé par la prévoyance ministérielle; mais en un seul jour les pétitions de cinquante mille citoyens précipitées dans le greffe comme dans un tombeau!.... Alors les yeux se dessillèrent; on comprit qu'il fallait arriver à la Chambre, pour aller plus loin que la Chambre. Mais voyons d'abord de quels élémens la Chambre, ou pour mieux dire, le royaume lui-même se trouve composé.

Feue la Sainte-Alliance, qui n'aimait pas la politique sentimentale et qui n'était pas forte en général pour les mariages d'inclination, unit en 1814 la Belgique à la Hollande, parce que cela lui plaisait, et peu soucieuse que cela plût aux conjoints. Heureusement, et l'Europe le sait de reste, les antipathies du peuple Belge ne durent pas long-temps. Soit bonté naturelle, soit que son caractère ait été comme broyé par les diverses oppressions qu'il eut à subir, il se façonne avec assez d'aisance aux différentes attitudes politiques que les circonstances lui imposent. Mais il ne faut pas l'humilier; il ne faut pas répondre à sa bienveillance par de la morgue, à sa confiance par des arrières-pensées, à son estime par des mépris. Quand il fut convenu que la Hollande et la Belgique ne formeraient qu'un royaume, la Belgique s'est résignée de bonne grace, et

Digitized by Google

pourtant la majorité des sacrifices allait peser sur elle.

La différence même des religions ne l'effaroucha point ; car le culte des Belges, quoi qu'on en dise, n'a rien de sévère ni de sombre. Le protestantisme, toutes les fois qu'il ne dégénère pas en un puritanisme dur et dominateur, ne leur inspire ni aversion ni frayeur. L'histoire est là pour nous dire ce qu'ils ont répondu à l'Espagnol qui voulait leur faire entendre le catholicisme à sa façon ; mais il repoussèrent les améliorations philosophiques d'un Joseph avec la même énergie que les améliorations inquisitoriales d'un Philippe. De cette sage modération résultent un sentiment de bienveillance, une disposition à ne rien haïr, qu'il eût été politique d'entretenir et de justifier par un retour de procédés fraternels. Est-ce bien ce que l'on a fait ? Les Hollandais ont de grandes vertus : mais plus d'une fois nous avons cru devoir leur reprocher de l'exigeance, de la raideur, et un patriotisme local, dont ils ont fait rarement le sacrifice à l'intérêt général du pays. Toutefois je n'écris pas pour alimenter des haines. Loin les récriminations ; je laisse à de plus courageux que moi le triste soin de rechercher la cause de nos malheurs : d'où vient que la Chambre se sépare constamment en deux parties bien distinctes ; d'où vient que les questions matérielles ou morales obtiennent presque toujours deux solutions opposées ; d'où vient que dans cette assemblée na-

Digitized by Google

tionale, dont le siége est transporté tour à tour du nord au midi, comme pour dépayser toutes les habitudes et pour acclimater toutes les opinions, au lieu de ces débats tels que les circonstances les font naître, ne trouve-t-on que des oppositions systématiques, des passions tout arrangées, un parti pris en toutes choses; en sorte que, chez nous, ni la raison, ni l'éloquence ne peuvent se flatter d'une seule de ces victoires subites, qui, dans d'autres pays, font la gloire de la tribune populaire? Je n'incrimine pas, je le répète, mais on ne peut se dissimuler que cette déplorable désunion n'existe, et que, parmi nous, session et scission ne soient la pluspart du temps synonymes, au grand scandale des véritables citoyens.

On pouvait donc être à peu près certain que les pétitionnaires n'inspireraient pas aux députés du nord un intérêt des plus ardens; toutefois la certitude de ne pas convaincre cette partie inébranlable de la Chambre, n'abattit point les représentans Belges. Ils sentaient la dignité de leur mission; car en passant en revue toutes les blessures faites au pacte social; en demandant la rentrée dans la Loi fondamentale de tous les droits qu'on en avait fait sortir, ils s'élevaient pour ainsi dire à la majestueuse hauteur d'une assemblée constituante.

C'est une chose incroyable, pour ce qui concerne la Belgique, que la composition de la Cham-

Digitized by Google

bre telle qu'elle est aujourd'hui, en dépit de la plus mauvaise loi d'élection qu'on ait jamais donnée à un peuple : on ne sait trop comment l'opinion publique peut se faufiler et se faire jour à travers tant de circuits qu'on dirait inventés à dessein pour la dérouter. Le fait est cependant qu'elle y parvient. Rarement nous sommes affligés du spectacle de ces trahisons parlementaires, de ces désertions scandaleuses, de ces lâches transactions entre le devoir et les bas intérêts, si communs chez des peuples plus avancés que nous dans la science constitutionnelle, mais moins heureux dans la choix de leurs mandataires. Nous ne savons ce que c'est qu'un centre, c'est-à-dire un banc de misérables où siége la vénalité en permanence. Les consciences de nos députés n'ont point de tarif : la patrie seule en dispose, et la patrie ne les paie que de sa reconnaissance et de son amour. Nous avons bien eu quelques traîtres ; mais que sont-ils devenus ? Les honneurs de l'un ne le dérobent pas à l'infamie ; l'autre, qu'ont bercé des promesses trompeuses comme celles qu'il avait faites à la nation, se traîne dans les langueurs d'une place subalterne, et grince les dents de s'être vendu pour si peu. Tous se font pitié à eux-mêmes. Aux yeux des Belges, ils ne sont plus, et leur mort civile a daté du jour de leur apostasie.

Pour peu que les lumières s'unissent à la probité, que de miracles ne peut opérer une pareille Chambre ! Un peuple est fort quand il peut comp-

Digitized by Google

ter sur de pareils mandataires : c'est alors qu'en déléguant son pouvoir il le concentre, au lieu de l'affaiblir. Tout nous assurait donc que ces nobles dépositaires de nos plaintes allaient s'en montrer les énergiques interprètes. Le temps des vaines précautions, des ménagemens futiles était passé : les bienséances avaient assez long-temps joué leur rôle ; la vérité commençait le sien ; et décidément, quatre millions d'hommes ne pouvaient continuer à souffrir par respect pour l'étiquette.

Les débats s'ouvrirent. Tous nos orateurs étaient préparés d'avance à cette lutte décisive ; armés en conséquence, et nos pétitions à la main, résolus de vaincre par la nation et pour elle. Jamais cause plus grave n'avait été plaidée.

Pourquoi, au lieu de se livrer à un examen sévère, mais impartial, les députés dont les dispositions ne nous étaient point favorables se sont-ils agités constamment dans un cercle semé de fleurs de rhétorique ? Feignant le mépris ou affectant la crainte, tantôt ils ne voyaient dans les réclamans que des signataires de corvée, tantôt c'était à leurs yeux une bande effective de jacobins, précédés d'une pétition, accompagnés du carnage et suivis de la loi agraire.

Pour qu'on juge, voici, avec quelques réflexions succinctes, le résumé de ces réclamations réputées

Digitized by Google

tour-à-tour niaises ou incendiaires, suivant que ces différentes imputations convenaient à la tournure d'esprit de l'orateur :

Il faut que la langue soit *sacrée*, même dans les plus grands *excès* de l'arbitraire. Il est non-seulement impolitique, mais absurde d'imposer au fils une manière de dire que le père n'avait point. Laissez faire le temps, l'habitude, l'intérêt personnel. Les juifs apprirent le chaldéen au point d'oublier entièrement l'hébreu; mais ce fut parce qu'ils avaient été conduits en captivité à Babylone; ce fut parce qu'ils habitaient la terre étrangère; ce fut parce qu'ils étaient non-seulement esclaves, mais bannis. Nous n'en sommes point encore là, ce me semble; et l'idée de faire émigrer sur les bords de l'Y la population des provinces Wallones n'est pas encore, que je sache, passée par la tête de nos hommes d'État.

Il faut que la presse soit libre : c'est le droit des citoyens, c'est l'intérêt des gouvernans. Un médecin philosophe, M. Morgani, a observé que les muets sont sujets à des crises de colère effroyables. Il n'est donc pas utile de baillonner les peuples. Du reste, organisez une bonne loi contre ceux qui ne respectent rien, dans l'intérêt des écrivains qui se respectent.

Il faut que l'enseignement soit libre. Si les pères

Digitized by Google

de famille élèvent mal leurs enfans, c'est à leurs risques et périls ; ils savent de reste que le gouvernement n'a que faire de fanatiques, d'imbécilles, d'ennemis de nos institutions, et que le gouvernement dispose des emplois.

Il faut que les arrêtés disparaissent. Les arrêtés ne sont jamais que la monnaie des lois. Quand cette monnaie ne serait pas fausse, ce qui est quelquefois arrivé, il y a toujours deux choses qui discréditent un gouvernement : le provisoire et l'exceptionnel.

Il ne suffit pas que les impôts soient indispensables pour les besoins publics ; il faut qu'ils soient justifiés par leur égalité, leur douceur ; or, il n'y a point d'égalité si l'on taxe de préférence ce que les uns possèdent et ce que les autres ne posséderont jamais ; il n'y a point de douceur à choisir un mode d'impôt qui frappe sur le pauvre, et, pour comble de vexation, le met en contact perpétuel avec les instrumens même de son malheur, les goujats du fisc et les satellites de la basse administration.

Il faut que les ministres soient responsables ; et d'abord, qu'une loi organique spécifie au plus vite la nature des délits et des peines. Il est bon que celles-ci ne soient pas trop sévères, parce que tel député qui se prononcerait pour le carcan, s'arrêterait tout court s'il s'agissait de la corde.

Digitized by Google

Il faut que les juges soient inamovibles ; parce qu'une position précaire déconsidère le magistrat ; parce qu'il est bon que l'intérêt et les devoirs soient le plus rarement possible en état de guerre ; parce qu'à tout prendre, l'indépendance est une des causes et des garanties de la probité.

Il faut que la liberté individuelle n'éprouve aucune atteinte, pour que la liberté du corps politique ne soit pas elle-même une dérision.

Il faut que le jury nous soit rendu ; non pas le jury de l'empire. La société qui réclame des juges inamovibles pour appliquer la loi, veut des juges d'un moment pour décider sur le fait et l'intention. Du jury, doivent également relever tous les délits de la presse, *quand même ils ne seraient poursuivis qu'au civil* (1).

Qu'y a-t-il donc de si exagéré dans ces principes ? Où sont ces pétitions monstrueuses et révolutionnaires ? Représentans craintifs, rassurez-vous ! Non, ce n'est pas un peuple en armes qui heurte à la porte du palais où vous agitez le sort de la patrie. Vos délibérations sont libres : vous pouvez même consterner à loisir les pétitionnaires, accuser leur ignorance,

---

(1) Opinion de Thouret, à l'assemblée constituante, 6 avril 1790.

Digitized by Google

et vouer, pêle-mêle, leurs réclamations à l'humiliation de l'ordre du jour. Ils ne répondront pas; mais, sans découragement comme sans orgueil, ils se tourneront vers d'autres députés, et ceux-là leur rendront justice; ceux-là ne prendront pas des gémissemens pour des menaces: ils recueilleront leurs soupirs, et soutiendront leurs faibles voix de la puissance de leurs voix éloquentes.

Ces voix généreuses ont retenti dans les Pays-Bas. On sait, de reste, avec quelle ardeur tous nos représentans se sont élancés dans la carrière ouverte à leur patriotisme. Embarrassée dans son choix, la reconnaissance nationale hésite à nommer le plus digne, ou, pour mieux dire, elle confond tous nos vertueux citoyens dans un même tribut de respect et d'amour. Chacun avec les armes qui lui étaient propres, tous avec une ardeur égale, ont défendu la cause sacrée.

Il est inutile de rappeler à la mémoire des Belges les discours de MM. De Meulenaere, Lehon, Lusac, Surlet de Choquier, De Brouckere, Angillis, Van Crombruggen, De Stassart, De Gerlache, Corverhooft, Tranteseaux, etc.

Comme ils ont débarrassé la question des sophismes dont on l'enveloppait! Comme ils arrachent d'une main ferme tous ces argumens parasites qui enlaçaient la vérité pour l'étouffer! Comme ils

Digitized by Google

ont noblement vengé la dignité humaine scandaleusement méconnue ! Enfans du peuple, comme ils ont respecté leur père ! Comme ils ont prouvé que les pétitionnaires n'étaient ni des factieux indisciplinables, ni des prolétaires sans considération ! Avec quelle vigueur de raisonnement ils ont démontré à la fois la modération des plaignans, la justice des plaintes ; et que d'idées fortes et neuves, que de principes, et de principes fondamentaux, par eux touchés, embrassés, approfondis ! Quelle sève de vie constitutionnelle n'a point, grace à eux, circulé parmi nous, dans le court espace d'un seul mois !

On ne manqua pas de leur opposer deux choses que de temps immémorial la liberté compte à bon droit parmi ses adversaires : un usage et un arrêté.

Mais ces petites ruses diplomatiques ne pouvaient plus avoir cours ; et, quelques tracasseries qui surviennent, rien n'empêchera ce qui est d'avoir été ; rien n'empêchera que la Chambre n'ait déclaré ce qu'on va lire :

« Rejetant l'ordre du jour comme injurieux, le dépôt au Greffe comme insuffisant, nous avons résolu qu'au moyen d'une communication respectueuse et loyale, le Roi serait directement informé *que son peuple souffre.* »

Ceci est décisif. L'intrigue aux mille trames peut

Digitized by Google

ourdir ses complots ; il est possible que l'éternel cérémonial, et les formes, et les convenances, et les bienséances rallentissent le cours de l'action populaire ; que l'on se concerte avec la Chambre pour en obtenir un *non* bien diplomatique. Mais, je le répète, les députés ont pris position ; le Rubicon est franchi ; après le tour des ministres, viendra, j'espère, le tour du peuple. Encore un peu de temps et le Roi connaîtra nos griefs. Serviteurs du Roi, qui déclinez la justice de nos députés ; êtes-vous bien sûrs que celle du Roi ne sera pas plus sévère encore ?

Le rôle des députés de la Hollande, dans cette affaire, n'a presque rien eu que d'honorable ; en cédant à des préventions ils ont cru n'obéir qu'à leur conscience. Mais, ces préventions, n'est-il pas temps d'y renoncer ? Est-ce que deux peuples égaux en lumières ne seraient pas dignes de s'entendre ? Que gagne-t-on à se méconnaître ? La haine stérilise et tue ; l'amitié féconde et vivifie.

Il est en Hollande plus d'un citoyen qui, comme nous, gémit de ces querelles intestines ; ce n'est pas à ces véritables amis de leur pays, que vont s'adresser nos paroles :

Citoyens de la Hollande, répondez-moi. Oui, nous en convenons sans peine, vous fûtes un grand peuple ; vous resterez tel dans l'histoire. Nous avons nos souvenirs, mais ils pâlissent devant

Digitized by Google

les vôtres. Navigateurs, guerriers, républicains, vous avez allié, chose unique! le triple génie du commerce, de la guerre et de la liberté. Vous avez agrandi, vous avez étonné le monde. Le royaume le plus merveilleux de la terre s'est élevé, par vos soins, là où la terre même n'existait pas. En dépit de la gloire et de l'or, vous conserviez vos vertus civiques. Vous épouvantiez Louis XIV, et vous restiez libres. Votre opulence, au lieu de corrompre les citoyens, ne servait qu'à protéger les arts. Si l'état de l'Europe n'est plus le même, si vos destins ont baissé, si votre rôle n'est plus que secondaire, résignez-vous à la loi commune; envisagez de bonne foi votre situation présente; honorez-vous de vos souvenirs; mais n'y puisez rien qui vous porte à humilier ceux qui vous valent.

Qui êtes-vous et que sommes-nous? point d'inutiles retours sur votre illustration passée : répondez simplement et franchement : Êtes-vous plus nombreux que nous? plus intelligens que nous? plus industrieux que nous? nous avez-vous protégés? nous avez-vous asservis? Si vous nous avez protégés, montrez-nous vos bienfaits. Si vous nous avez conquis, montrez-nous le champ de bataille.

Non, vous n'êtes pas nos bienfaiteurs : non, la Belgique ne tient rien de vous. Elle vous rend ce que vous lui prêtez.

Non, vous n'êtes pas nos vainqueurs : Hélas, en

Digitized by Google

quel lieu de la terre auriez-vous pu nous vaincre ? dételés le même jour, tout palpitans, du joug impérial, nous n'avons à évoquer que le souvenir d'un asservissement commun. Nos infortunes ont été les mêmes. Si Amsterdam fut déclarée seconde ville de l'empire, tandis que Bruxelles restait au troisième rang, ce ne serait là qu'un bien pauvre aliment pour la vanité. Datons plutôt de Waterloo. C'est là que nous nous sommes lavés des souillures de notre esclavage ; en songeant que nous avons participé aux mêmes périls, reconnaissez que nous méritons les mêmes droits que vous. Que le niveau de la gloire devienne celui de l'égalité.

Encore un coup, pourquoi cette anthipathie ? Le gouvernement serait-il trop partial à notre égard ? Sommes-nous les élus de son cœur, les privilégiés de son amour ? Vous frappe-t-il quand ils nous caresse ? Épanche-t-il ses bienfaits sur la Belgique ainsi qu'une rosée féconde, tandis que votre terre demeure sèche, stérile, étrangère aux douces influences du pouvoir. Ceux qui sont chargés de vous représenter au conseil national ne seraient-ils pas, chez vous, proportionnés à la masse des citoyens ? N'auriez-vous pas le nombre des députés que vos intérêts réclament ? Vous imposerait-on une langue que vous ne pouvez comprendre? Vous écraserait-on du poids d'une législation exceptionnelle, pendant que le règne de la loi fleurit pour nous seuls ? Vous accablerait-on d'impôts, auxquels la nature parti-

Digitized by Google

culière de notre commerce nous permet de nous soustraire ? En un mot souffrez-vous tout le poids et la chaleur du jour, tandis que nonchalamment assis à l'ombre de la vigne et du figuier nous chantons à nos ministres un cantique d'allégresse et de reconnaissance ?

Pardonnez ce langage sévère ; c'est un ami qui vous l'adresse. Songez que notre destinée est irrévocable, notre alliance indissoluble, que ce qui est, sera, pour bien des années encore ; que de la manière dont l'Europe est constituée, tout divorce politique est impossible sans un bouleversement qu'on ne peut désirer sans folie ou sans crime. Rendons-nous donc réciproquement la vie supportable. Que la fraternité ne soit plus un vain mot. Qu'importe à notre bonheur que les haines de parti n'aient point cours parmi nous, que nous soyons étrangers à des désignations malheureuses de Wighs ou de Torys, d'aristocrates ou de libéraux, si nous suppléons à ces dissentions par des dissentions plus fatales, et mille fois plus difficiles à calmer ; si la nation se divise en deux camps, si une ligne de fer sépare en deux le Royaume. N'imiterons-nous de nos voisins que les discordes ? Voyez l'Angleterre si calme aujourd'hui, hier si agitée ! Comme le temps a calmé toutes les colères ! L'Irlande doit sa liberté à ceux qui naguère avaient juré d'en consommer la ruine ; le despotisme plie, les préjugés cèdent ; le protestantisme

Digitized by Google

s'apprivoise; Wellington continue Canning. Et nous, qui ne voyons dans le passé nul sujet de nous haïr, nous persistons à nous déchirer les entrailles! Citoyens de la Hollande, pourquoi cette défiance de vos frères? Admettons un moment que nos intérêts matériels diffèrent. Mais la morale, mais la justice, mais la vérité, doivent-elles connaître un nord et un midi? Ou serait-ce que tout ce qui contribue à nous faire souffrir est nécessairement juste, moral, équitable? Il est temps, il est plus que temps de renoncer à ces petits calculs, à ces vues étroites, à ces misérables jouissances dont se repaît une vanité froide et farouche, mais indigne aliment d'un noble et généreux orgueil. N'oubliez pas que nous sommes vos égaux; que nous ne céderons jamais ce titre que la Loi fondamentale nous assure. D'ailleurs si nous n'étions pas vos égaux, comment pourrions-nous vous appeler nos frères? Nul sacrifice ne nous coûtera pour resserrer nos liens. Toutefois la générosité a des bornes; il nous répugnerait de presser sur nos cœurs des cœurs glacés, d'étreindre des mains qui refuseraient de s'ouvrir, d'immoler toutes nos préventions sur l'autel de la patrie, tandis que vous garderiez toutes les vôtres. Je vous le répète, nous ne vous haïssons pas; nous ne demandons qu'à vous aimer; nous ne voulons pas une liberté à laquelle vous n'ayez part: mais il faut aussi que l'équilibre se rétablisse, que la loi règne: car l'égalité devant la loi serait une chimère, la loi même serait une imposture, si deux

Digitized by Google

peuples inégaux en droits, en bonheur, en liberté, venaient à chaque instant témoigner de son impuissance. Acceptez donc ce traité d'alliance que nous vous offrons. Montrons-nous dignes de ce monarque qui nous porte tous dans son cœur, de ce roi que nos discordes affligent et qui compterait peut-être au nombre de ses jours les plus heureux le jour de notre complète réconciliation.

J'avais le cœur serré en commençant cet opuscule ; j'ai insensiblement repris courage en contemplant l'attitude de la Chambre, et en réfléchissant combien de ressources il y avait dans un pareil peuple et dans un pareil roi. Si je n'avais hâte de finir, j'aurais voulu prouver au lecteur que le sort d'un pays n'est pas désespéré lorsque, à tout prendre, il ne manque à son bonheur, qu'un ministre de moins et quelques institutions de plus.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google